

A photograph of children participating in a street animation. In the foreground, a child in a yellow puffer jacket and a black and orange knit hat is partially obscured by a dense web of red and yellow ribbons. To the left, the back of a child in an orange puffer jacket is visible. In the background, other children and adults are watching. The scene is outdoors on a paved surface.

Nancy,

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE DU MAIRE	4
I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DANS LEQUEL S'INSCRIVENT LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024	6
1.1 Le contexte macroéconomique en 2023 et ses perspectives pour 2024	6
1.2 La situation des finances publiques en 2023 et ses prolongements pour 2024	9
1.3 Le projet de loi de finances pour 2024	11
II. LES ORIENTATIONS 2024 DES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES	12
2.1 Des transformations au service de la qualité de vie des habitants et au rendez-vous des enjeux écologiques	12
2.2 La solidarité et le vivre ensemble au cœur des orientations 2024	15
2.3 Pour une ville civique et citoyenne	17
2.4 Une ville en transformation pour plus d'attractivité pour les habitants	18
2.5 Nancy aux côtés de sa jeunesse et de son tissu associatif et sportif	20
2.6 Une ville qui ouvre le champ des possibles pour une vie culturelle riche et remarquable	25
2.7 Soutenir la qualité et la présence en proximité de l'action publique municipale	27
III. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET PROSPECTIVES À L'HORIZON 2028	28
3.1 Des recettes de fonctionnement peu dynamiques	28
3.2 Une progression des dépenses de fonctionnement	30
3.3 Un niveau d'investissement à la hauteur des enjeux du mandat et des impératifs de la Transition Écologique	33
3.4 Les orientations budgétaires en 2024	36
CONCLUSION	39



Atelier sérigraphie avec Philippe Morlot dans le cadre du Livre sur la place

L'année 2024 qui s'ouvre marque le cap de la mi-mandat.

L'aboutissement cette année de nombreux chantiers engagés dès 2020 et le lancement de nouveaux projets illustre la détermination avec laquelle nous conduisons le projet de transformation pour Nancy. Nous le faisons en responsabilité et en lucidité dans un contexte marqué ces trois dernières années par une succession de crises aux conséquences fortes pour les politiques publiques et la situation financière de la Ville de Nancy.

Les crises sanitaires et économiques, l'inflation, l'érosion du pouvoir d'achat comme la multiplication des impacts du réchauffement climatique sur notre vie quotidienne impacte chaque citoyen, chaque entreprise, chaque association, mais aussi chaque collectivité.

La contrainte budgétaire est inédite. Si nous évoquons un « mur financier » en 2023, nous pouvons clairement indiquer que nous y sommes aujourd'hui pleinement confrontés et que ce débat d'orientation budgétaire doit permettre de trouver le juste équilibre visant d'une part à répondre au niveau de contrainte auquel nous sommes confrontés sans renoncer aux chantiers de transformations qui sont à l'œuvre ni bien sûr aux moyens nécessaires pour préserver et soutenir l'amélioration continue du service public porté par la Ville de Nancy.

En 2022 et 2023, des efforts de gestion très importants ont été consentis par la collectivité nous permettant d'absorber non sans mal les 8 millions d'euros de dépenses supplémentaires



Un monde qui a besoin plus que jamais des valeurs humanistes

liées aux conséquences de la crise sanitaire et d'une inflation que nous n'avions pas connue depuis près de 40 ans et qui peine aujourd'hui encore à se réguler. Nous avons également mis en œuvre un plan de sobriété et de solidarité qui nous a permis de réduire de 20 % nos consommations énergétiques en 2023. Un plan qui a été construit pour apporter des réponses à l'urgence énergétique sans perdre de vue la justice sociale et qui s'inscrit désormais durablement dans le fonctionnement normal de la collectivité. Preuve s'il en était besoin que notre administration sait faire preuve d'agilité et de réactivité et répondre aux défis qui se présentent à elle.

Ces efforts de gestion nous ont permis d'épargner une année de plus les Nancéiens, déjà durement touchés au quotidien par les effets de l'inflation, d'une augmentation de la taxe foncière. Nombre de grandes communes et métropoles avaient en effet décidé de revaloriser leur taux dès 2023.

Nous ne pourrions pas reconduire en 2024 ce choix de stabilité fiscale compte tenu d'une part du haut niveau de contrainte qui pèse sur la collectivité et d'autre part de la nécessité de continuer à mettre en œuvre les transformations attendues depuis 2020 pour notre ville et dont plusieurs seront achevées cette année.

Ainsi au printemps, grâce à la piétonnisation, on pourra marcher l'esprit serein côté Ville Neuve, et les premières esquisses de requalification des rues piétonnes côté Ville Vieille seront partagées.

L'été prochain verra également le déploiement, en lien avec les services métropolitains, de 1 000 points de collecte des déchets alimentaires à travers la ville, ainsi que la végétalisation transitoire de la place Simone Veil et de deux nouvelles cours végétalisées dans les écoles maternelle Clémenceau et élémentaire Montet.

À l'hiver, c'est l'arrivée du nouveau trolley électrique sur la ligne 1, et le long de son tracé la plantation de 300 arbres.

Toute l'année sera rythmée par la culture, le sport, l'éducation, la démocratie participative, la

préservation de la sureté publique, par le dialogue, la lutte contre les discriminations, ... Une année qui sera marquée entre autres par la Commedia Dell Arte en février, la poursuite des travaux du stade Tighazoui sur le Plateau-de-Haye, l'installation du nouveau service de médiation sociale, l'élaboration d'un kit de fournitures scolaires à la rentrée et la poursuite des travaux du groupe scolaire du Placieux, le rendu de la concertation citoyenne pour le devenir de la Place Carnot, la concrétisation rue Charles 3 de la Maison des Femmes dont les travaux débutent en janvier...

Bâtir dès aujourd'hui la ville de demain est toujours à l'ordre du jour en 2024 avec les ambitieux projets d'aménagements de Nancy Centre Gare, de Rives de Meurthe Nord, d'Alstom, de Grands Moulins, avec les projets de rénovation du Plateau-de-Haye et de Saint-Pierre René 2 Bonsecours. Ils signifieront des logements de qualité, nouveaux ou rénovés, mais aussi des commerces, des équipements publics, des espaces verts, en d'autres termes tout ce qui permet de tourner la page de quartiers monofonctionnels et minéraux pour promouvoir, à l'inverse, une ville de l'accessibilité et de la proximité.

Les orientations 2024 de la Ville de Nancy sont profondément en prise avec les aspirations de nos concitoyens et l'impact des réalités du monde tel qu'il est aujourd'hui. Une adéquation soulignée une nouvelle fois par la dernière enquête réalisée à l'automne 2023 auprès des habitants qui expriment leur attachement à de nombreuses actions conduites depuis 2020 à l'instar de la gratuité des transports le week-end, la piétonisation ou plus récemment la création d'une équipe de médiation sociale.

Un monde qui a besoin plus que jamais des valeurs humanistes si chères à notre ville et à son histoire et des actes de solidarités locales et internationales. Il y a quelques mois, nous avons officialisé notre jumelage avec la ville ukrainienne de Vinnytsia ; de premiers échanges ont déjà eu lieu entre hôpitaux, universités, entreprises pour développer nos partenariats. Oui, la guerre se poursuit en Ukraine, sur le sol européen, oui la

ville de Nancy se tient aux côtés de l'Ukraine, de la démocratie et du droit international face à l'autoritarisme et au despotisme.

L'année 2024 sera aussi l'année d'un important rendez-vous démocratique, celui des élections européennes. L'Europe doit continuer à être un espace de paix, un espace de démocratie et de coopération. Face à la montée inexorable de l'adhésion à tous les discours de replis et d'exclusion, il en va de notre responsabilité collective, celle de tous les républicains, de nous mobiliser pour éviter de reproduire les erreurs du passé.

Ce rapport rappelle les défis que nous devons relever et fixe des orientations claires pour notre collectivité tout en proposant de construire les conditions pour les mettre en œuvre.

Des conditions pour préserver tout autant la dynamique de transformation engagée pour notre ville que pour soutenir la qualité d'un service public reconnu et indispensable au quotidien pour les nancéiennes et les nancéiens.

Mathieu KLEIN

Maire de Nancy

Président de la Métropole du Grand Nancy

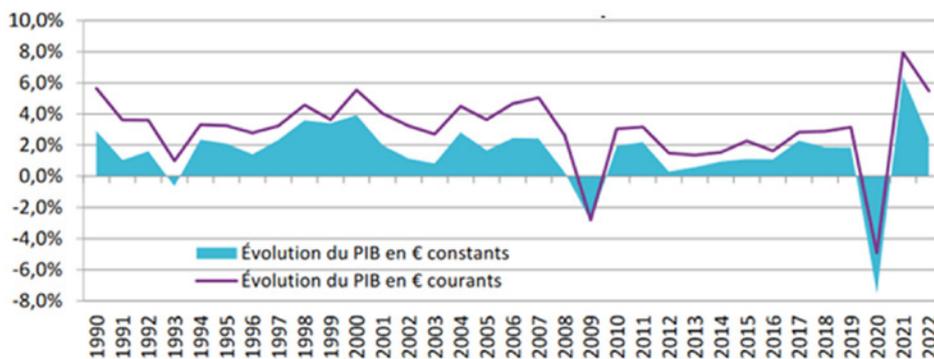


I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DANS LEQUEL S'INSCRIVENT LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

1.1 LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE EN 2023 ET SES PERSPECTIVES POUR 2024

Après une chute en 2020, dans le contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France avait connu un rebond, en 2021, de +6,4%. Si cette croissance du PIB s'est poursuivie en 2022, quoique de façon moins spectaculaire, à un niveau de +2,5 %, elle devrait s'atténuer, désormais, en 2023, pour n'évoluer qu'à un niveau de +0,9 %. D'après les projections de la Banque de France, en 2024, la croissance du PIB devrait être semblable à 2023 (une perspective, cependant, plus pessimiste que l'État, qui anticipe une progression de +1,4 % ou que la Commission européenne, qui fait l'hypothèse d'une évolution de +1,2 %).

Évolution du produit intérieur brut de la France depuis 1990



Source : FCL-Gérer la Cité

Aussi, la croissance observée depuis la fin de la crise sanitaire s'accompagne d'une progression inédite de l'inflation.

Après une année 2022 au cours de laquelle l'inflation avait augmenté de 5,2 %, cette tendance s'est atténuée en 2023, pour atteindre un niveau de 4,9 % (plus élevé que les anticipations réalisées au 1^{er} semestre 2023). Les principaux facteurs d'explication résident dans l'évolution des prix de l'énergie : l'inflation française, en 2022, a été atténuée par

les mesures de « bouclier tarifaire », ce qui a limité la hausse des prix par rapport à ses voisins européens ; toutefois, elle se prolonge en 2023, sous l'effet de l'augmentation des tarifs réglementés du gaz (janvier) et de l'électricité (février, août) et une tension sur les prix pétroliers au cours de l'été du fait de la réduction de la production mondiale.

Toutefois, si l'inflation avait été portée jusqu'ici par les prix de l'alimentation et des produits manufacturés, celle-ci s'est prolongée en

raison de la hausse des prix des services, sous l'effet de l'augmentation des salaires. En 2024, l'inflation devrait être cependant beaucoup moins dynamique, aux alentours de 2,5 %, pour se stabiliser à 2% à l'horizon 2025. Il s'agit là de données qu'il convient, au regard de l'expérience de ces deux dernières années, de prendre avec précaution.

Ainsi, dans le cadre de la construction du budget primitif, il convient d'intégrer l'inflation dans les perspectives, en dépenses aussi bien qu'en recettes.

Depuis 2018, l'article 1518 bis du Code général des impôts prévoit que la revalorisation des valeurs locatives est indexée sur l'évolution de l'inflation. C'est dans ce contexte qu'en 2023, celles-ci avaient été réévaluées de +7,1 % et qu'il a été fixé, pour 2024, une progression de 3,9%.

La progression de l'inflation, par ailleurs, invite à une revalorisation des redevances pour les prestations de services publics afin d'ajuster le prix pour l'utilisateur, en fonction de la dépense publique occasionnée par la production de ce service.

Ainsi, en 2024, il a été convenu, par délibération du 4 décembre 2023, une hausse des tarifs de l'ordre de 4 %, conformément à l'inflation observée en octobre. Toutefois, il convient de préciser que cette progression est relativement limitée, dans la mesure où les dépenses de la collectivité augmentent, sous l'effet de l'inflation à un niveau qui est beaucoup plus élevé que l'indice de référence (indice des prix à la consommation harmonisé), estimé à plus de 10%. Par ailleurs, les mesures de gratuité et de tarification sociale sont maintenues.

Évolution de l'inflation en France depuis 2016



Source : FCL-Gérer la Cité



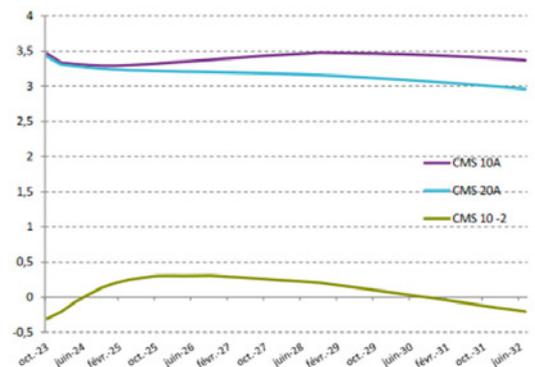
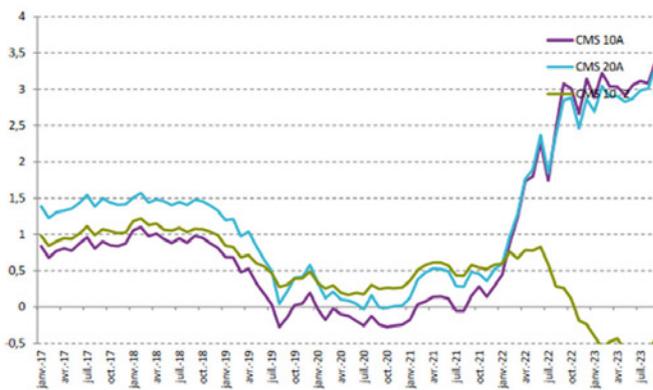
Parmi les principaux indicateurs économiques à observer, pour construire la projection budgétaire, il convient de s'attarder sur l'évolution des taux d'intérêts. La Banque centrale européenne (BCE) a relevé

pour la 10^e fois consécutive ses taux directeurs, de 0,25 points, pour atteindre 4%. Toutefois, il s'agirait, d'après l'institution financière européenne, d'un « pic », avec en ligne de mire un retour à des taux directeurs aux alentours de 2% en 2025.

Il résulte néanmoins de cette situation que la flambée des taux d'intérêt, qui avait débuté à l'été 2022, impactant ainsi la campagne d'emprunts pour 2022, s'est poursuivie en 2023. Ainsi, la Ville aura emprunté, pour

deux années consécutives, à des taux 4 fois supérieurs aux années précédentes, renchérissant en proportion le coût des intérêts et frais (cf. partie relative à la stratégie de gestion de la dette pour l'exercice 2024 et suivants).

Évolution des taux de référence à 10 ans et anticipations de marché en octobre 2023



Source : FCL-Gérer la Cité

Enfin, la situation économique de la France, dans ce contexte, témoigne d'une certaine résilience. Le taux de chômage, établi à 7,2% en 2022, devrait être semblable en 2023 (7,2%) avant de progresser légèrement en 2024 (7,5%). Il reste cependant toujours à un niveau plus bas qu'avant la crise sanitaire. En dépit de l'inflation, l'épargne des ménages ne s'érode pas, puisqu'avec un taux de 18,8 %, elle reste plus élevée qu'avant la crise sanitaire. Aussi, alors que le climat des affaires était plutôt favorable depuis la fin de la crise sanitaire, les perspectives pour 2024 sont moins optimistes. En effet, le niveau de défaillances d'entreprises est plus élevé, désormais, qu'avant la crise sanitaire (hors microentreprises), tandis que le secteur de la construction immobilière commence, au 2nd semestre 2023, à connaître un ralentissement en conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts et du raidissement de l'accès au crédit, qui se traduit par un repli des créations d'emploi.

La contraction, plus généralement, du marché de l'immobilier au cours du 2^e semestre 2023 et les perspectives plutôt restrictives qui découlent du contexte économique pour 2024 pourraient avoir des conséquences pour les recettes fiscales de la Ville, qui perçoit une part de la taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement.

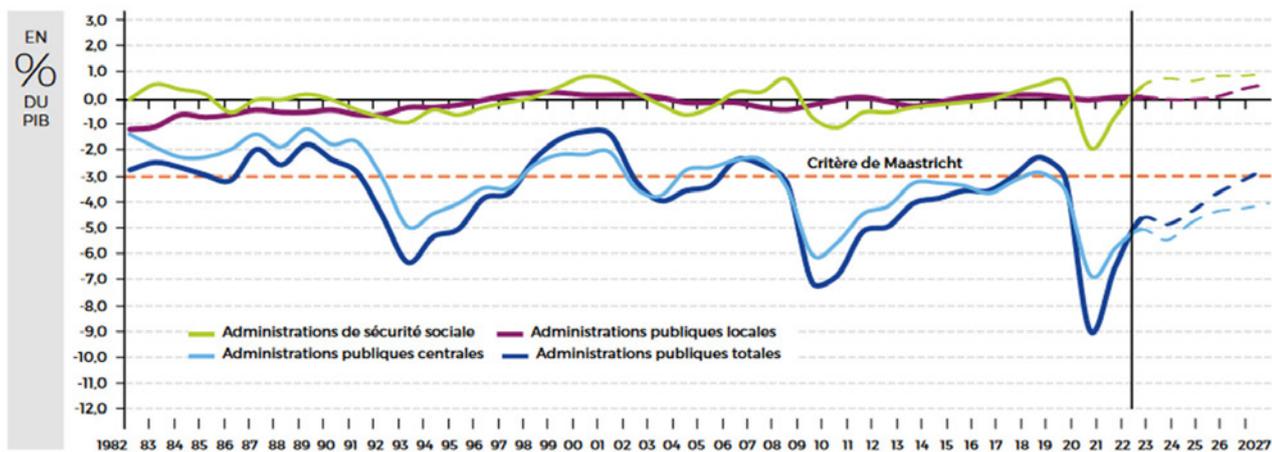


1.2 LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2023 ET SES PROLONGEMENTS POUR 2024

Après deux années de crise sanitaire qui ont profondément modifié la trajectoire des finances publiques, la situation financière des administrations publiques, en 2022, s'est redressée, sans pour autant retrouver des indicateurs comparables à 2019.

Le déficit public, au sens des critères de Maastricht, toutes administrations publiques confondues, devrait être inférieur à 5% du PIB après avoir atteint 9% en 2021 ; cependant, la dette publique, qui avait quasiment atteint un pic à près de 115 % du PIB en 2021, si elle amorce une trajectoire baissière en 2022 qui se poursuit en 2023, ne devrait pas se stabiliser à 110 % d'ici à 2027 et, cela, quand bien même le déficit public se réduit progressivement jusqu'à 3% d'ici là.

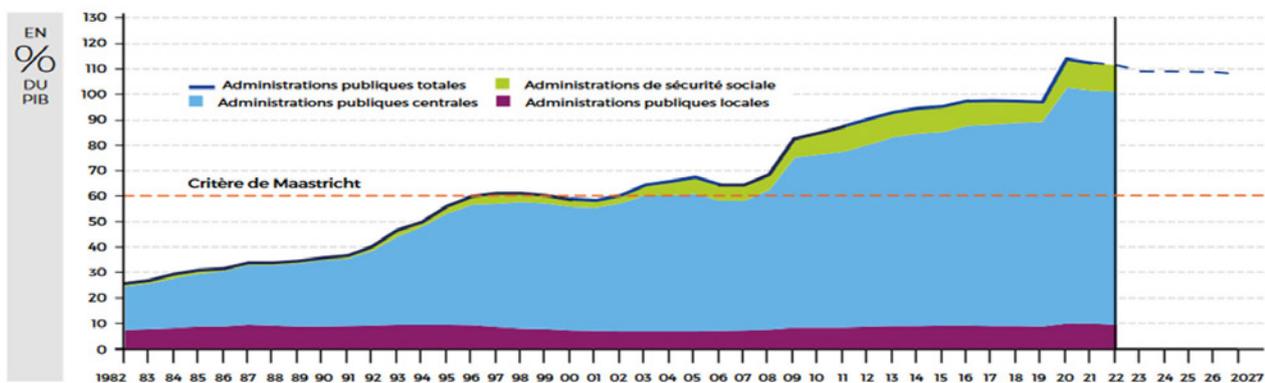
Le déficit public de la France depuis 1982



Source : La Banque postale

Il convient de préciser que les collectivités locales ne disposant pas de la faculté de « s'endetter pour fonctionner » enregistrent régulièrement, depuis 2015, une capacité de financement qui vient atténuer la dette publique dans son ensemble.

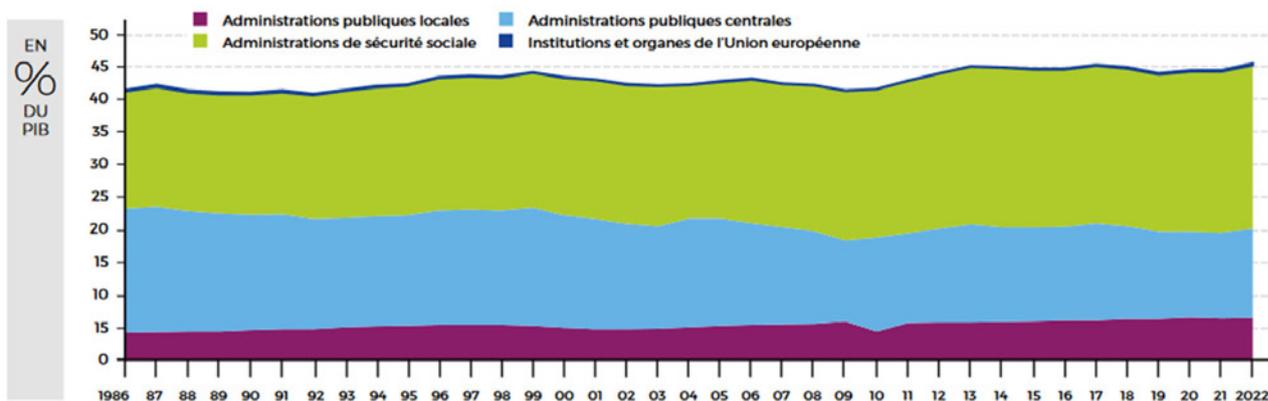
La dette publique de la France depuis 1982



Source : La Banque postale

Aussi, bien que les administrations publiques locales limitent leur endettement par rapport à l'État, elles n'en portent pas moins l'essentiel de la dépense d'équipement. En effet, en 2022, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux représentaient toujours près de 60 % de l'investissement public à l'échelle de la France. Les collectivités locales, en moyenne, disposent d'une capacité de financement aux alentours de 20 % ces 10 dernières années (54 Mds d'euros en 2022), lorsque celle de l'État est, elle, structurellement négative (-113 Mds d'euros en 2022), se dégradant même très nettement depuis la crise sanitaire (elle était de -86 Mds d'euros en 2019).

La décomposition des taux de prélèvement obligatoires par type d'administration



Source : La Banque postale

Afin de se financer, les administrations publiques s'appuient sur les prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations). Le taux de prélèvement obligatoire, qui reste situé légèrement en dessous de 45 % du PIB, dépasse légèrement ce niveau en 2022. Néanmoins, la part des impositions et taxes dues par les contribuables « locaux » reste relativement limitée par rapport à celle de l'État et, surtout, des administrations de sécurité sociale.

Dans ce contexte, l'État aura vocation, dans les années à

venir, à rechercher à redresser les comptes publics ; c'est dans cette perspective qu'a été examinée, à l'automne, la loi de programmation des finances publiques. Le texte, à dimension pluriannuelle, a vocation à déterminer la trajectoire de réduction des déficits et de l'endettement publics. La dernière loi de programmation (2018-2022) avait été suspendue au cours de la crise sanitaire, tandis qu'un projet de loi avait été établi pour la période 2023-2027, mais sans être adopté.

Un nouveau projet de loi de programmation des finances

publiques pour la période 2023-2027 a donc été discuté fin 2023 et adopté, via une mobilisation de l'article 49.3 de la Constitution, le 15 novembre 2023. Elle fixe un objectif de réduction du déficit pour atteindre 2,7 % en 2027 (contre 4,9 % en 2023), la dette publique devant rester contenue à 108,1 % en 2027 (contre 111,8 % en 2022).

La contribution des collectivités locales est relativement moins exigeante qu'au cours des deux dernières périodes de programmation (2012-2017 ; 2018-2022). En effet, pour les

collectivités locales, l'objectif d'évolution des dépenses (« Odedel ») serait de 0,5 % an, mais le projet de loi ne prévoit aucun mécanisme coercitif ni de renouvellement de la contractualisation mise en place lors de la précédente période. L'accent est mis sur le dialogue de gestion, dans le cadre du nouveau « Haut conseil des finances publiques locales », inauguré en septembre, qui réunit le Gouvernement, la Cour des comptes, des représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que des associations d'élus locaux.

1.3 LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2024

Le projet de Loi de finances pour l'exercice 2024 a été adopté le 21 décembre 2023 suite à une nouvelle mobilisation de l'article 49.3, et promulguée le 29 décembre après décision du Conseil constitutionnel. Plusieurs dispositions impacteront le budget de la Ville pour 2024.

• La revalorisation annuelle des bases de la fiscalité locale.

Depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales (« VLC » ou « bases légales ») est effectuée pour l'exercice N en fonction de l'inflation constatée à l'exercice N-1, sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté au mois de novembre. En 2023, l'INSEE a publié un indice de 3,9 %, qui a été repris dans la Loi de finances et a donc été retenu dans la construction des orientations budgétaires de la collectivité.

• Une progression affichée de la DGF aux effets incertains.

La progression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 M€ alimente à hauteur de 290 M€ les dotations de péréquation communales, et notamment la dotation de solidarité urbaine (DSU) à hauteur de 140 M€, soit une hausse supérieure de 50 M€ à celle décidée en 2023. Au regard du montant total de la DSU, cela représente une hausse de

plus de 5 %, dont la Ville peut espérer bénéficier.

Toutefois, cet abondement est financé par l'intermédiaire des prélèvements sur la dotation forfaitaire. Celle-ci connaissant une baisse continue depuis plusieurs années, elle pourrait avoir pour conséquence de neutraliser, au global, les dotations et concours de l'État perçus par la Ville de Nancy. Dans ces conditions, les hypothèses retenues dans les orientations budgétaires s'appuient sur un montant de DGF à percevoir équivalent au produit constaté en 2023.

• Financement de la transition écologique : une hausse des crédits du Fonds vert.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « Fonds vert », est désormais porté à 2,5 Md€, soit 500 M€ de plus qu'en 2023. Couplé au « verdissement » affiché des autres dotations d'État destinées à soutenir les investissements des collectivités (en particulier, la dotation de soutien à l'investissement local), un effort substantiel de l'État auprès des collectivités locales est attendu en 2024. Sous forme de subventions d'équipement, ces fonds et dotations auront vocation à soutenir la politique d'investissement de la



Résidence Belle Rive de la MMH, rue Molitor

Ville de Nancy, notamment en matière de transition énergétique des bâtiments et infrastructures.

• Une nouvelle exonération de taxe foncière pour les bailleurs sociaux.

Les logements sociaux disposent d'une exonération de taxe foncière pour une durée de 15 années, prolongeable de 5 années, et dans certaines conditions plus restrictives, jusqu'à 30 ans. En dépit de ces dispositions, les logements sociaux les plus anciens sortent du dispositif

d'exonération, ce qui peut constituer une charge non-négligeable pour les bailleurs, et freiner l'investissement dans la rénovation du parc d'habitat social. À compter du 1^{er} janvier 2024, le dispositif « Seconde vie des logements sociaux » est généralisé et pérennisé : il étend ces durées d'exonération, sous certaines conditions, de 15 à 25 années supplémentaires. L'État compensera cette exonération à travers un prélèvement sur recettes ; cette mesure devrait donc être neutre pour la Ville de Nancy.



Inauguration de la cours végétalisée de l'école maternelle Jean Jaurès

II. LES ORIENTATIONS 2024 DES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES

2.1 DES TRANSFORMATIONS AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET AU RENDEZ-VOUS DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES.

2023 aura été l'année la plus chaude jamais enregistrée ce qui illustre et confirme une nouvelle fois les dérèglements climatiques aux conséquences fortes sur la vie quotidienne des habitants. Cet état de fait nous engage à opérer les transitions nécessaires que ce soit en matière d'aménagement de l'espace public, de végétalisation, de mobilités.

Nous avons engagé il y a maintenant 3 ans d'importantes transitions venant confirmer que Nancy prend pleinement sa part - à travers chacune de ses politiques publiques - non seulement pour enrayer le réchauffement à l'œuvre et l'atteinte à la biodiversité, mais aussi pour s'adapter à leurs conséquences sur nos modes de vie et notre quotidien.

D'ailleurs, les Nancéiens confirment chaque année leur attachement à mettre en œuvre, voir accélérer, ces transformations comme en témoigne le nombre important de projets de végétalisation proposés chaque année dans le cadre du budget participatif mis en place à Nancy depuis 2021.

Ces transformations sont aujourd'hui visibles dans de nombreux quartiers de la ville et l'année 2024 verra se poursuivre des chantiers emblématiques tels que les aménagements d'une partie chemin piéton et la fin des travaux nécessaire à la mise en service du Trolleybus.

Des aménagements qui, à eux seuls permettent la plantation de plus de 300 arbres en plus de la cinquantaine plantée sur le chemin piéton en décembre dernier ainsi que l'installation d'assises nouvelles qui viennent s'ajouter aux plus de 800 installées dans le cadre du plan bancs permettant aux Nancéiens de vivre la ville autrement.

Ces chantiers emblématiques sont accompagnés de multiples autres mesures qui confirment l'action volontariste de notre collectivité depuis 2020 à l'image des 13 cours d'écoles végétalisées dont certaines sont ouvertes sur la période estivale pour offrir aux riverains de nouveaux îlots de fraîcheur aux nancéiens.

• Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des Nancéiens.

En la matière, l'action de la Ville est indissociable des stratégies déployées par la Métropole du Grand Nancy. Et parce que les besoins comme les attentes de nos concitoyens sont fortes, Nancy a largement contribué à la définition des nombreux programmes stratégiques métropolitains mis en chantier depuis 3 ans et fixant à court et moyen terme les défis que nous devrions relever pour améliorer durablement la qualité de vie des habitants : le Plan Métropolitain des Mobilités, le Programme Métropolitain de l'Habitat, la stratégie de développement économique et ses différentes feuilles de routes, le contrat métropolitain de sécurité, la relance du plan local d'urbanisme intercommunal, le plan climat air énergie territorial, le programme de prévention des déchets et assimilés...

Ces trois années de travail prospectif et coopératif entre les communes a permis de fixer le cap de notre action et il suffit d'un coup d'œil dans nos rues, dans nos quartiers pour constater que Nancy a amorcé une mutation profonde comme l'illustrent l'ouverture de Nancy Thermal, la nouvelle plateforme de la ligne 1 qui se dessine, la piétonisation du centre-ville de Nancy qui se concrétise, les pistes cyclables qui tissent leur toile, les nouvelles plantations qui prennent racine ...

C'est dans le cadre de cette stratégie que nous devons en 2024 poursuivre nos efforts en citant ici notamment :

- le déploiement d'ici à l'été de 1000 points de collecte des biodéchets ;
- la végétalisation de nouvelles cours d'écoles ;
- la plantation de 300 arbres le long du tracé de la ligne 1 ;
- la mise en place de nouvelles rues scolaires ;
- la définition avec les habitants des nouveaux aménagements sur la partie Ville vieille du chemin piéton, une partie de ces aménagements seront également engagés dès 2024 sur le chemin piéton de la vieille ville ;
- La poursuite du remplacement des éclairages publics en LED conformément aux objectifs du plan de sobriété.

• Une politique de stationnement adaptée aux évolutions de la ville.

La politique de stationnement de la ville accompagne la mise en œuvre du plan métropolitain des mobilités, les évolutions des quartiers et les aménagements de l'espace public. Une évolution construite sur la base d'échanges avec les riverains, principalement pour éviter le phénomène des véhicules « ventouses » et tout particulièrement sur les quartiers sud et est.

De 2021 à 2023, cette extension du stationnement payant a ainsi été déployée pour les quartiers Nancy Thermal et Rives de Meurthe – quartier pour lequel des solutions ont par ailleurs été proposées pour permettre aux professionnels de se garer.

Concernant le secteur Saurupt, l'extension a été annoncée, à l'aune de la tension anticipée sur le stationnement de surface du fait du déménagement du Rectorat. Cependant, cette extension est temporisée en tenant compte des évaluations à mener et des travaux de chauffage urbain qui se déploieront en 2024 et 2025 et qu'il convient de terminer avant d'engager l'extension du stationnement.

L'évolution des mobilités qui a été engagée nous invite également à poursuivre la réflexion visant à définir un plan de stationnement destiné à revisiter le zonage et les différentes



Zone piétonne en Ville vieille

modalités de stationnement et surtout de tendre vers une meilleure cohérence entre le stationnement sur voirie et le stationnement dans les parkings en ouvrage.

Le budget 2024 prévoira les dépenses liées à l'entretien courant du parc de stationnement de voirie et à l'achat de matériel permettant notamment le renouvellement partiel du parc d'horodateurs devenus vieillissants et parfois obsolètes pour certains.

L'effort budgétaire portera surtout sur la politique d'attractivité des parkings en ouvrage de la ville : un investissement de près d'1,5 M€ sera mobilisé pour soutenir la rénovation et la sécurisation des parkings en ouvrage et la poursuite de l'équipement des parkings en bornes de recharges pour les véhicules électriques (IRVE). À noter également que nous finaliserons le transfert de compétences de gestion des parkings en ouvrage à la Métropole du Grand Nancy.

• Soutenir la dynamique de végétalisation de la ville et la qualité de nos espaces de nature.

La végétalisation de la Ville engagée depuis trois ans et fortement souhaitée par les habitants conduit à la création d'espaces végétalisés supplémentaires chaque année. Le retour de la nature en ville est un impératif mais aussi une formidable opportunité pour répondre aux différents enjeux d'amélioration de la qualité de l'espace public, d'adaptation au changement climatique.

C'est l'essence même du plan Arbres et Nature qui sera proposé au printemps 2024. Ce plan partenarial établi en lien étroit avec la Métropole présentera pour les dix années à venir les objectifs de plantation sectorisés et partagés par la Ville et par la Métropole sur le territoire de la Ville de Nancy. Des actes concrets qui prennent en compte les enjeux contemporains de réchauffement climatique et de biodiversité. Planter partout où cela est possible est le mot d'ordre. Cela suppose identifier tous les espaces disponibles mais aussi effectuer des renouvellements importants et de nouvelles plantations d'arbres, repérer des secteurs à verdir dans les cimetières, dans l'aire piétonne du centre-ville, le long des aménagements liés à la mise en place du plan métropolitain des mobilités.

2024 actera également la finalisation d'un plan d'actions sur 10 ans pour la Pépinière. Il se veut la préfiguration d'un nouveau laboratoire des pratiques écologiques. En partant d'un état des lieux du parc emblématique de la Ville autour de sa structure et de ses usages, ce plan d'actions permettra des évolutions majeures en terme d'infrastructures d'entretien, de renouvellements d'allées, d'alignements d'arbres. Il intègre aussi des propositions nouvelles, en particulier une mutation majeure de l'espace animalier au deuxième semestre 2024 avec la transformation du rocher dit « aux macaques » en volière écologique. Autre nouveauté annoncée, une signalétique du parc historique entièrement revue ainsi qu'un nouveau « sentier de l'arbre » dédié à l'espace.

Concernant ces derniers sujets de communication visuelle, c'est bien l'ensemble des parcs et jardins de la ville qui est étudiée dans le détail en vue de la création d'une charte graphique commune. Le mobilier sera également rénové et des cheminements entièrement refaits. D'autres chantiers seront engagés et s'engageront progressivement sur l'ensemble de la durée du plan : des travaux seront initiés sur la roseraie car une enquête auprès des habitants a montré, s'il en était besoin, leur fort attachement à cet espace. Enfin des opérations de desimpermeabilisation seront lancées afin d'améliorer la naturalité de ce site très urbain. Bien sûr, le plan de gestion de la Pépinière sera pleinement articulé avec le plan de gestion de l'espace UNESCO lui-même finalisé en 2023 suite à de longs mois de travail et d'échange avec l'ensemble des acteurs.

En complément des dépenses impératives permettant l'entretien de nos espaces de natures et le développement de projets concourant à la végétalisation de notre ville, nous devons également continuer à investir pour limiter nos consommations en eau.

En 2022 et 2023, les restrictions de l'usage de l'eau et les sécheresses récurrentes des sols nous ont invité à accentuer encore les économies d'eau et nous encourageant à trouver les moyens de stocker cette ressource essentielle pour tous. Pour mémoire, le plan de sobriété et de solidarité nous a permis dès 2023 de limiter fortement nos consommations en augmentant progressivement notre capacité de récupération d'eau, en diminuant de moitié les pots et jardinières dans la ville, en remplaçant progressivement les plantes annuelles par des vivaces.

Une nouvelle cuve de 240 m³ pour le stockage de l'eau de pluie de récupération sera intégrée dans les serres municipales. Cela confortera les capacités d'arrosage de façon conséquente. Autre

chantier significatif dans ce domaine de la préservation de l'eau, après la réfection de l'étanchéité d'un bassin du parc Olry, c'est au tour de celui du parc Blondlot de connaître une opération similaire.

• La végétalisation des cours d'école et leur ouverture au public.

Ce projet de transformation des cours d'écoles en îlots de fraîcheur répond aux enjeux d'adaptation au changement climatique, tout en redéfinissant les usages des cours au service de l'éducation et du bien-être des enfants. Il vise à améliorer le cadre de vie de la communauté éducative en offrant de l'ombrage et de la fraîcheur durant les périodes de printemps et d'été et en aménageant des places au calme, propices à l'éveil des sens et à la pratique de la motricité.

Entre 2021 et 2023, treize chantiers ont été réalisés. En 2024, ce sont les écoles élémentaires du Montet et l'école maternelle Clémenceau qui verront leurs cours végétalisées.

Parallèlement, ce projet s'ouvre à la population dans son ensemble, puisque plusieurs de ces cours ont été ouvertes au public durant l'été 2023. Cette ouverture permet aux Nancéiens de profiter de ces espaces urbains végétalisés et sécurisés, améliorant ainsi le maillage des espaces verts de la ville. Cette opération a concerné cinq cours de récréation en 2023. Aux vues d'un bilan très positif du point de vue des usagers, elle se poursuivra en 2024.



Plantation participative sur le chemin piéton, rue Gambetta

2.2 LA SOLIDARITÉ ET LA VIVRE ENSEMBLE AU CŒUR DES ORIENTATIONS 2024.

Face à la succession des crises économiques, sanitaires, géopolitiques, et de leurs conséquences pour nombre de nos concitoyens, nous avons plus que jamais besoin de faire société et de résister aux tentations de replis et de rejets. Consolider les actes de solidarité au niveau local comme au niveau international constitue pour nous un enjeu majeur pour 2024.

Dès 2020, de nombreuses mesures et projets ont été engagés : définition et déploiement du plan « Citoyenneté et handicap », création d'une salle de change (2^e en France), création d'une maison des femmes victimes de violences dont les travaux ont débuté en janvier permettant l'ouverture de ce nouvel équipement en 2025, rénovation progressive des logements des résidences autonomes et développement des actions en direction des seniors, l'ouverture d'une bagagerie solidaire, tarification sociale des restaurants scolaires, déplafonnement des conditions d'accès au Fonds Social Énergie face à l'inflation des prix de l'énergie, élargissement de l'accès aux épiceries sociales et solidaires de la ville.

La Ville de Nancy a également décidé dès l'hiver 2023 d'organiser en lien étroit avec les associations caritatives la distribution de repas le soir dans les locaux du restaurant administratif municipal. Une expérience saluée tant par les bénévoles que par les bénéficiaires qui trouvent là des moments de répis et d'échanges. Fort de cette réussite, la Ville reconduira cette action pour la période hivernale 2024-2025.



Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes à la Maison des femmes

• Une politique de prévention sociale et d'accompagnement renforcée.

L'analyse des besoins sociaux menée en 2023 sur notre territoire souligne les inégalités de revenus et une forte précarité d'une partie importante de nos concitoyens. Ainsi, selon les derniers chiffres de l'INSEE, 31% des Nancéiens ont des niveaux de revenus faibles (c'est-à-dire inférieur à 1341€), soit 6 points de plus que la moyenne du département et du pays (25%) et 21% de la population de la ville vit sous le seuil de pauvreté (1102€). Les résultats de cette analyse nous engagent à redoubler nos efforts.

Comme évoqué en janvier dernier, ces efforts porteront d'abord sur les aides sociales communales, complémentaires aux dispositifs légaux et nationaux, qui s'inscrivent pleinement dans la volonté de la ville de réduire les inégalités sociales et de renforcer les solidarités. Le règlement d'attribution des aides facultative a ainsi été modifié en ce sens permettant de revisiter les barèmes d'aides alimentaire, de définir des critères élargis d'accès aux épiceries sociales, de nouvelles aides aux frais funéraires, un rehaussement des conditions de ressources pour l'aide aux départs en vacances pour prendre en compte la situation des

parents travailleurs précaires et d'autres mesures encore.

Ce nouveau règlement prévoit également de préciser les procédures, les critères d'éligibilité et les droits et devoirs des bénéficiaires dans un souci de transparence. Ces aides facultatives resteront allouées sans discrimination en raison de la nationalité. La légalité du séjour des personnes sur le territoire français est la seule condition lorsqu'elles sont étrangères qui est demandée aujourd'hui et elle le restera demain.

Il convient d'ailleurs ici de préciser que la ville continuera en 2024 de déployer le plan territorial de lutte contre les discriminations défini en

2023 avec les associations nancéiennes engagées.

Par ailleurs de nouveaux projets sont engagés :

- La création d'une structure au 32 rue Saint Anne visant à encourager l'engagement solidaire : la Ville de Nancy s'engage aussi en travaillant à l'émergence d'une structure facilitatrice des mobilisations citoyennes, associatives, privées et institutionnelles. Cet espace permettra de centraliser toutes les informations utiles en matière de solidarité, de mobiliser, de former et d'accompagner les bénévoles, de soutenir les initiatives citoyennes et associatives en matière de solidarité.

- L'étude pour la création d'une halte de soin aux addictions permettant une prise en charge des personnes dépendantes à l'alcool et aux drogues dans un espace dédié, ailleurs que dans la rue.

La Ville de Nancy continuera de se mobiliser évidemment dans le cadre de la Nuit de la Solidarité permettant de soutenir l'engagement solidaire citoyen à l'image de la mobilisation du 25 janvier 2023, 48 bénévoles, citoyens, travailleurs sociaux et élus qui se sont portés volontaires pour participer à une maraude. La Nuit de la solidarité a pour but de mieux connaître les besoins des sans-abris et permet un décompte de cette population fragile.

• Une politique autonomie en réponse aux défis du vieillissement.

D'ici 2030, près d'un Nancéien sur trois aura plus de 65 ans. S'ajoutent à ce vieillissement de la population, une augmentation de la part des personnes vivant seules et des précarités en progression. La Ville de Nancy devra relever le défi du vieillissement de la population, sans occulter par ailleurs la question des aidants. Ici aussi, l'analyse

des besoins sociaux pilotée par le CCAS a mis en lumière des indicateurs de précarité d'une partie de la population senior et des situations d'isolement aggravant la fragilité des plus âgés.

En premier lieu, il convient de souligner ici que l'EHPAD Notre Maison géré par le CCAS est devenu un Établissement Public Social et Médico-Social (EPSMS) à compter du 1^{er} Janvier 2024 afin de faciliter la prise en charge des résidents dont le niveau de dépendance est de plus en plus élevé. Son conseil d'administration restera sous la présidence du Maire de Nancy.

Il sera proposé en 2024 de poursuivre l'expérimentation de la plateforme « Nancyentraidants » qui permet de faciliter l'accès à l'information et aux droits des aidants. La version à venir comprendra un accès digital en illimitée, 24h/24, 7j/7 et la prise en charge et l'accompagnement humain pour 25 personnes.

La Journée Nationale des aidants organisée depuis 2022 sera programmée à nouveau en 2024 avec l'ensemble des partenaires mobilisés.

La dynamique citoyenne et de concertation engagée en

faveur des séniors en 2023 avec notamment la mise en place des conférences des établissements et la création du Conseil Nancéen des Aînés sera confirmée en 2024.

Les résidences autonomie poursuivront leur ancrage dans les quartiers avec le développement d'animations ouvertes aux riverains et l'ouverture de points de distribution des Cartes Nancy Seniors pour les Nancéiens.

Enfin, l'opération Colis des séniors et son alternative de temps dansant seront reconduites.

• Prendre soin des Nancéiens.

Le territoire nancéen doit s'emparer des défis liés à la baisse de la démographie médicale qui s'amorce ainsi que les impacts sur les parcours de vie des plus vulnérables. C'est pourquoi, la Ville de Nancy, avec la Métropole du Grand Nancy, a proposé de conduire à l'échelle locale une coordination d'acteurs qui s'engagent en faveur du développement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et leurs actions de santé publique, dans le respect des compétences et moyens de chacun. En ce sens, la Ville de Nancy suit

actuellement 4 projets de déploiement de MSP sur les quartiers suivants : Faubourg des Trois Maisons, centre-ville, Haut-du-Lièvre et Haussonville.

La Ville de Nancy déploie également chaque année avec l'appui de sa mission « Santé Publique » de nombreuses actions de sensibilisation et de promotion à la santé de nombreuses actions de sensibilisation et de promotion à la santé (tabac, prévention cancer du sein, du cancer colorectal...).

Notre collectivité s'engage également de manière spécifique dans le cadre du Contrat Local de Santé, dans la lutte contre toutes formes d'addictions à travers plusieurs projets : la démarche « Ville Libre Sans Tabac » qui sera marquée en 2024 par le déploiement d'une signalétique spécifique dans tous les parcs de la ville, la création d'une charte « label nuit » une campagne de prévention auprès des étudiants sur les conduites à risques...

Afin de mener les actions de prévention, une convention de financement a été signée en novembre 2023 avec la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.



Confection des colis à destination des seniors

2.3 POUR UNE VILLE CIVIQUE ET CITOYENNE

Ne le nions pas, nous traversons depuis plusieurs années une profonde crise démocratique, fruit du sentiment partagé par nos concitoyens que la puissance publique est impuissante à résoudre leurs difficultés du quotidien.

Nous devons continuer de construire des espaces et des outils pour nos concitoyens pour qu'ils puissent autant qu'ils le souhaitent s'exprimer, se mobiliser et s'engager pour leur quartier et pour leur ville

C'est en ce sens que, dès 2020, la Ville de Nancy a engagé un nouveau pacte de confiance démocratique avec les Nancéiens. L'installation de la première assemblée citoyenne a défini les contours et les principes de cette nouvelle relation entre l'action publique et le citoyen dans la première constitution municipale de notre Ville. Depuis, de multiples dispositifs citoyens et espaces partenariaux se sont créés : les nouveaux Ateliers de Vie de Quartier et le budget participatif bien sûr mais aussi le parlement du sport, le nouveau conseil nancéen de la jeunesse, le dispositif « Ma Ville, mon projet », le conseil nancéen des aînés, la conférence permanente des acteurs de lutte contre les discriminations, la conférence des établissements sociaux et médico-sociaux...

Cette relation de confiance se construit pas à pas et ne s'exprime pas uniquement à travers des dispositifs et des instances. Elle se traduit d'abord et surtout par une proximité permanente entre les élus et les habitants en usant de tous les moyens de dialogue et de rencontre. Ainsi, en trois ans c'est plus de 600 rencontres qui ont été organisées avec les habitants : réunions de territoire, de quartier, permanences, réunions thématiques...



Assemblée citoyenne de Nancy à l'Hôtel de Ville

• **Les Nancéiens, acteurs de leur ville et de ses transformations, portent un intérêt croissant au Budget Participatif initié en 2021.**

La mise en place du budget participatif est sans doute l'outil qui permet aux habitants d'agir le plus concrètement sur leur cadre de vie. Instauré dès 2021, il a déjà permis de mobiliser 2.8 M€ pour mettre en œuvre des investissements souhaités et attendus par les Nancéiens. C'est 1100 propositions expertisées par les services municipaux, 177 projets mis en œuvre. Le budget participatif contribue aussi à l'animation du débat citoyen puisque sa mise en œuvre a été accompagnée de plus d'une trentaine de réunions et animations de quartier.

Bien sûr, le dispositif est reconduit en 2024. 1M€ de notre enveloppe d'investissement sera de nouveau réservés à la mise en œuvre des projets citoyens.

Cette année encore, c'est 216 propositions qui ont été formulées par les habitants.

La ville de Nancy accueillera en 2024 le réseau national des Budgets Participatifs

• **Les Ateliers de Vie de Quartier (A.V.Q.) au cœur des dynamiques participatives, aux statuts revisités pour une meilleure capacité d'action citoyenne.**

Après 2 ans de fonctionnement, 11 A.V.Q. mobilisent 159 animateurs bénévoles et associent près de 1400 habitants à la vie des quartiers et de la commune, dans un contexte de développement régulier de projets et de concertations, d'initiative citoyenne ou publique.

Après étude des conditions de fonctionnement par l'Assemblée Citoyenne et consultations des A.V.Q. par la Ville de Nancy, il a été proposé fin 2023 de modifier le statut juridique des Ateliers de Vie de Quartier en leur permettant d'accéder au statut d'association et d'améliorer leur capacité d'action et la réactivité dans la mise en œuvre de leurs initiatives

Afin de disposer de statuts harmonisés et conformes aux orientations de l'A.C.N. et des dispositions prises par la délibération du conseil municipal, la Ville de Nancy a coordonné la rédaction du nouveau statut associatif des A.V.Q. avec les animateurs bénévoles des 11 quartiers et présenté en pièce annexe. Le Budget 2024 prévoira les crédits nécessaires à leur bon fonctionnement.

• L'aboutissement d'un dispositif inédit de concertation pour le devenir de l'ensemble Carnot-Léopold.

Après des années de questionnements, sans que l'ensemble ne fasse l'objet de projets concrets, la Ville de Nancy a décidé d'engager un processus de concertation inédit – particulièrement attendue des habitantes et des habitants, afin de déterminer collectivement les orientations des futures transformations de l'ensemble Carnot et du cours Léopold.

Jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023 les Nancéiens et Grands Nancéiens ont été invités à participer à la concertation en ligne. Sondages, débats d'idées ou encore carte interactive – les outils ont été déclinés pour que chacun puisse faire part de ses attentes, envies ou projets.

204 réponses ont été données au sondage. Une forte participation peut être notée puisque 34 sujets de débats déposés ont donné lieu à 286 commentaires en retour. La consultation a ainsi permis l'expression d'un grand nombre d'avis, parfois antagonistes, mais

toujours argumentés pour changer des usages, ou accentuer des ambiances de la Place Carnot-Léopold.

Ainsi, 3 grands thèmes se dégagent de ce bilan sur les orientations souhaitées des lieux :

- Redonner à l'ensemble Carnot-Léopold son attrait central.
- Un aménagement plus intelligent, esthétique et agréable.
- Embellir le lieu sans le vider de ses atouts quotidiens.

Le public sondé souhaite à l'évidence un avenir de l'ensemble Carnot-Léopold cohérent avec son environnement et le plan de circulation ; et considérer cet espace comme un espace de verdure pour petits et grands.

Ces premières orientations sont autant d'éléments soumis aujourd'hui au Comité citoyen, constitué de 51 Nancéiennes et Nancéiens, représentatifs de la population, pour alimenter ses réflexions. 2024 permettra de tracer de nouvelles perspectives pour l'aménagement de cet espace.

2.4 UNE VILLE EN TRANSFORMATION POUR PLUS D'ATTRACTIVITÉ POUR LES HABITANTS

Les dernières tendances démographiques publiées par l'INSEE soulignent des perspectives défavorables, même si notre territoire se porte « moins mal » que d'autres territoires du Grand Est.

L'enjeu principal aujourd'hui, c'est donner envie aux jeunes diplômés (qui sont très nombreux à Nancy et en Lorraine) de continuer à faire un bout de chemin dans notre ville en développant l'attractivité de nos acteurs économiques, en déployant des programmes d'urbanismes durables de qualité aptes à répondre aux besoins actuels des ménages mais en déployant aussi une offre éducative et culturelle ambitieuse pour apporter à chaque habitant et à chaque enfants les moyens de son émancipation et de son développement.

La ville s'engage résolument depuis 3 ans pour soutenir et promouvoir tous les facteurs d'attractivité en améliorant qualitativement le cadre de vie des habitants, en consolidant son rayonnement culturel, en déployant de multiples animations dans tous les quartiers et tout au long de l'année, en soutenant une offre éducative ambitieuse et en soutenant des projets concourant à la dynamique économique et à la création d'emploi.



Nouveau Hall du Livre dans l'immeuble Vaxelaire

2023 aura notamment été marqué par l'ouverture du nouveau Hall du Livre dans l'immeuble Vaxelaire propriété de la SEM Nancy Defi, fruit d'une collaboration intense engagée par la Ville dès 2020 afin de permettre à ce que cette librairie tant appréciée des habitants poursuive son aventure. La requalification de l'immeuble se poursuivra en 2024 avec la commercialisation de logements. De même, les travaux du pavillon du Grand Hôtel de la Reine qui constitue tout autant un projet patrimonial et économique se poursuit pour une ouverture programmée de cet hôtel 5 étoiles à l'horizon 2026. En complément 2024 nous réserve encore de belles perspectives, à commencer par l'arrivée de nouveaux commerces. Après l'accueil chaleureux des Nancéiens fin décembre 2023 de la nouvelle boutique Lego (première en France hors d'un centre commercial) comme l'installation de nouvelles enseignes, JD Sport s'installera rue Saint-Jean et l'ouverture attendue de l'ancien Palais des Congrès rue du Grand Rabin Haguenaer. La dynamique commerciale du centre-ville est bien-là, malgré les perturbations induites par les travaux.

• **Une politique d'urbanisme durable au service de la requalification des quartiers et d'un habitat de qualité.**

En complément de cette dynamique commerciale de centre-ville qui doit continuer à être soutenue, nous devons en lien avec la Métropole du Grand Nancy concourir à une politique du logement visant à proposer aux Nancéiens des parcours de vie complets par une plus grande diversité d'habitats et permettant à chaque famille qui trouve un emploi dans le territoire du Grand Nancy de pouvoir s'y loger, conformément à ses besoins.

Si nous traversons actuellement à l'échelle nationale une crise du logement profonde, notre priorité absolue pour les 3 années qui viennent doit être de remobiliser notre territoire et tous ses acteurs pour accélérer la rénovation des logements du parc privé (en matière de performance énergétique et de confort thermique, mais aussi en terme de confort tout court) et redonner une dynamique forte à la construction de logements, en continuant à construire qualitativement partout où c'est souhaitable.

D'aucuns pourraient pointer la contradiction entre cet objectif et l'aspiration des Grands-Nancéiennes et des Grands-Nancéiens à une métropole plus verte, plus écologique, plus apaisée. Or, c'est non seulement possible, mais c'est aussi indispensable.

La Ville de Nancy a d'ailleurs déjà engagé les transformations de plusieurs quartiers :

- Concernant le quartier Nancy Centre Gare, une urbanisation transitoire de la place Simone Veil

s'engagera dès 2024 – avec deux temporalités : d'une part la végétalisation de la place pour l'été 2024 là où cela sera techniquement possible puis le lancement d'un accompagnement (AMI) à l'été 2024 pour un urbanisme transitoire qui associera les habitants, sur leurs besoins et leurs attentes. D'autre part, la requalification de la place de la République va s'engager dans le cadre des travaux de la ligne 1 et se poursuivra jusqu'en 2026. Cette requalification aura pour objet de redonner à cette place sa « place de ville » et ne plus être seulement une gare routière mais aura également pour vocation d'avoir une gestion des mobilités optimisée par une réorganisation des axes de circulation avec les voies de bus sur le boulevard Joffre, la création de pistes cyclables pour desservir la Gare et permettre plus d'apaisement dans la rue du Grand Rabbin Haguenauer.

- Pour le quartier Saint-Pierre – René II – Bonsecours, l'objectif affiché par la collectivité est d'accélérer la reconquête de ce quartier et de veiller à son attractivité résidentielle. L'évolution du quartier est ici essentiellement appréhendée au regard du déménagement des sites hospitaliers vers Brabois à horizon 2030 – avec l'engagement de conserver une activité de soin de proximité, dans le secteur. Différentes actions sont menées afin d'envisager la transformation d'un quartier en prolongement du centre-ville de Nancy : la transformation du bâtiment de l'ancienne fac de pharmacie ; l'habitat avec le lancement d'une Opération Programmée pour une Amélioration



Place Simone Veil

de l'Habitat (OPAH) pour aider et accompagner les propriétaires actuels du quartier à réhabiliter / rénover leur logement, opération qui se conduit sur plusieurs années ; une programmation urbaine dans le cadre de l'élaboration du PLUI, pour poser les bases des mutations possibles de certains bâtiments de l'hôpital en cité intergénérationnelle ou logements étudiants.

- Les évolutions du secteur Alstom et Rives-de-Meurthe Nord sont déjà à l'œuvre notamment avec la création de la nouvelle cité judiciaire d'ici à 2027. Mais il y a aussi la requalification des Grands Moulins pour laquelle la Ville de Nancy a réaffirmé sa volonté de transformer ce lieu en respectant son identité, son histoire et la biodiversité du site.

• **Une attractivité soutenue par une politique de rayonnement à l'échelle nationale et internationale.**

En complément de l'action conduite à l'échelle métropolitaine pour consolider l'attractivité économique de notre territoire, l'action internationale de la Ville de Nancy concourt également à renforcer le rayonnement, l'attractivité et la solidarité de notre territoire.

Elle s'articule autour de 3 objectifs :

- (Re)placer Nancy et le Grand Nancy sur la carte de l'Europe
- Conforter l'ouverture européenne et internationale de Nancy et du Grand Nancy
- Ancrer les événements européens et internationaux.

En 2023, de nouveaux engagements politiques ont été pris et tenus : la participation au projet de coopération décentralisée avec Saïda au Liban, et l'établissement d'un nouveau jumelage avec Vinnytsia en Ukraine.

2024 devra permettre consolider ces nouvelles coopérations, mais aussi de tracer les nouvelles pistes de coopération identifiées avec Kanazawa lors du 50^e anniversaire du jumelage.

2024 sera également une année de célébration d'anniversaire de 4 jumelages :

- 70^e anniversaire du jumelage avec Newcastle
- 70^e anniversaire du jumelage avec Liège
- 60^e anniversaire du jumelage avec Padoue
- 40^e anniversaire du jumelage avec Kiryat Shmona.

Et bien sûr, en 2024, la ville de Nancy souhaite pouvoir accompagner sa ville jumelée de Kiryat Shmona en Israël dans sa reconstruction.

2.5 NANCY AUX CÔTÉS DE SA JEUNESSE ET DE SON TISSU ASSOCIATIF ET SPORTIF

L'attractivité d'une ville relève aussi de son ambition éducative et de la dynamique de son tissu associatif. Ce sont là aussi des éléments clés qui sont déterminants pour le choix de son lieu de vie.



École élémentaire Beauregard

• Le plan « Écoles d'avenir ».

La Ville s'appuie sur une étude globale menée dans le cadre du projet « Écoles d'avenir », intégrant quatre dimensions : la rénovation thermique et la modernisation des écoles, l'augmentation de la mixité sociale, l'ouverture des écoles sur leur quartier, le travail sur la carte scolaire.

Cette étude a débouché en 2022 sur un schéma directeur et la proposition d'un Plan Pluriannuel d'Investissement à 10 ans prévoyant :

- la rénovation / extension / restructuration du groupe scolaire Placieux sur les années 2023-2025, dont les travaux ont démarré en juillet 2023 ;
- la rénovation du groupe scolaire Beauregard, sur les années 2023-2026, rénovation qui sera complétée par une opération structurante à compter de 2027 ;

• Tracer des perspectives d'amélioration de notre cuisine centrale.

Le service de restauration scolaire de Nancy est rendu en lien avec la société SODEXO, titulaire du marché de préparation des repas dans les restaurants scolaires, les accueils de loisirs et les crèches.

L'évolution du cahier des charges du marché en 2021 a permis une élévation de la qualité des repas servis : pour nos EAJ, les repas sont 100% bio, des produits locaux et de qualité, un plat végétarien par semaine et une alternative végétarienne quotidienne pour les familles qui le souhaitent.

Une réflexion de plus grande ampleur s'engage avec le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui permettra

de définir les évolutions nécessaires de notre cuisine centrale dans une approche globale (localisation, équipements, mode de gestion, etc.). En lien avec un comité de pilotage associant élus et services, notre prestataire réalisera un diagnostic complet de la cuisine centrale, s'entretiendra avec les différents interlocuteurs susceptibles d'en devenir les partenaires et rendra des préconisations quant au mode de gestion le plus adapté.

• Les écoles de Nancy s'inscrivent dans les enjeux de la transition écologique.

La Ville est attentive à la qualité de l'air, en particulier dans les locaux accueillant le jeune public. Pour ce faire, elle déploie un plan d'actions spécifique qui consiste notamment à vérifier systématiquement la qualité des installations (ouvrants, aération, ventilation, etc.), à utiliser des produits ménagers adaptés et à acheter des fournitures et mobiliers limitant la présence de polluants.

Suite à la crise sanitaire, les écoles et EAJE se sont vus dotés de capteurs CO2 mobiles permettant d'améliorer les pratiques d'aération et la qualité de l'air en résultant. En complément, la Ville mène avec ATMO Grand Est et l'ADEME une étude sur le transfert de pollution entre l'air extérieur et l'air intérieur incluant trois établissements pilotes (écoles élémentaires Braconnot et Jean Jaurès, Multi-accueil Osiris), qui permettra de mieux comprendre et partager les déterminants d'une bonne qualité d'air intérieur.

Dans ce sens, le multi-accueil Jeanine Bodson géré par le service petite enfance de la Ville a obtenu en 2019 le label « Écolo crèche ».

C'est ainsi que la Ville s'est engagée aux côtés de l'association porteuse du label pour lancer une démarche de changement des pratiques, reposant entre autres sur l'utilisation de produits d'entretien éco-labellisés, l'adoption des méthodes de nettoyage à la vapeur, l'installation de potagers et l'utilisation de savons neutres pour les enfants. Un guide des bonnes pratiques a été élaboré, avec d'autres mesures complémentaires. Pour poursuivre cette initiative, la Ville souhaite étendre l'ensemble des actions Écolo-crèche à toutes les structures de la petite enfance. Le programme de développement est poursuivi en 2024.

La Ville continue également de développer des espaces de mobilités plus sereins aux abords des écoles. Après la mise en place d'une première « rue scolaire » concernant l'école des III maisons, une expérimentation est actuellement menée rue Anne Fériet, sécurisant ainsi les élèves des écoles maternelle et élémentaire Buthégnémont et devrait aboutir à une rue scolaire. En complément, des aménagements auront lieu en 2024 pour renforcer la sécurité des enfants. L'allée Saint Vincent devrait elle aussi faire l'objet de travaux pour la création d'une rue scolaire à proximité de l'école Alfred Mézières.

• Des politiques éducatives ambitieuses.

Les actions menées dans en direction des écoles dans le cadre du CTEAC se poursuivent, au bénéfice d'un accès à la culture pour tous. Pour 2024, 34 écoles seront impliquées dans un projet EAC au long cours, soit 77% des élèves.

Notre ambition pour 2024 est d'intégrer le secteur de la petite enfance au CTEAC, dans une approche globale de développement des actions d'éveil artistique et culturelle. Le projet se déclinera également au sein des projets pédagogiques des établissements petite enfance de la Ville de Nancy. La volonté est d'offrir aux tout-petits un panel de rencontres artistiques et culturelles élargies.

Le plan d'action pour 2024 prévoit notamment de :

- former des agents de la petite enfance par la mise en place de formation portées par le service des musées de la Ville et de la Métropole ;
- travailler sur le site internet de la Ville pour en faire une interface entre les établissements culturels et les crèches, avec l'objectif d'apporter de la ressource pour travailler en amont ou après une visite ou un atelier ;
- porter une réflexion sur le développement des actions hors les murs avec les musées, les bibliothèques et d'autres établissements volontaires ;
- ouvrir le champ des possibles pour travailler à des résidences de création avec notamment le département du développement culturel ;
- impulser une dynamique avec l'événement Pause familles ;
- proposer des spectacles aux tout-petits programmés par les établissements tels que le Ballet, le CDN, l'Opéra, ou par les services tels que l'événementiel, le Livre sur la Place ;
- créer des passerelles avec



Animations familiales dans le cadre de Pause famille au jardin du Musée des Beaux-Arts

les écoles maternelles et les haltes garderies autour des projets artistiques.

• Un diagnostic qualité pour notre accueil périscolaire.

Les dispositifs d'accueils périscolaires, souvent courts et découpés, doivent aujourd'hui réussir à concilier les contraintes d'un accueil échelonné et individualisé permettant de répondre aux besoins singuliers de chaque famille, tout en inscrivant leur action dans une offre pédagogique et éducative respectueuse du rythme et des besoins de l'enfant.

Un état des lieux complet sera réalisé afin d'étudier l'organisation complexe des services périscolaires. Cette étude, en appui sur la récente analyse des besoins sociaux, conduira après analyse des risques et des principaux leviers d'action, à un plan de progrès et de préconisations permettant à la collectivité d'assurer le

bon fonctionnement de ses services périscolaires. Ce plan conduira à une amélioration qualitative de cette offre de service autour de l'axe pédagogique, tout en allouant de façon efficiente les moyens dédiés à cette évolution.

• Accompagner tous les jeunes nancéiens dans leurs loisirs, les soutenir en cas de difficulté scolaire.

La Ville maintient son engagement au service de la jeunesse, afin de proposer à tous des activités de qualité sur le temps extra-scolaire. Cet effort passe par une offre ambitieuse, adaptée aux différents publics concernés.

- La tarification sociale mise en place pour les accueils de loisirs permet leur accès aux plus modestes les mercredis (tarif plancher de 3,40 € pour une journée avec repas) et durant les vacances scolaires (tarif plancher de 1,50 € pour une journée avec repas).

- Le club ados répond aux spécificités du public des 12 à 17 ans, l'offre des centres de loisirs n'étant pas toujours en adéquation avec leurs attentes. Son fonctionnement se poursuit donc en 2024, avec une ouverture une semaine à chaque petite vacance et six semaines sur la période estivale. Les plannings d'animations sont concertés avec les jeunes, pour s'assurer de leur implication. Il leur est proposé également de se retrouver en dehors des temps d'ouverture de la structure pour assister à des événements sportifs et des spectacles. En 2024, le club ado s'ouvrira vers d'autres structures par le biais de correspondances et de rencontres avec d'autres clubs de jeunes. Les jeunes seront également impliqués dans projets d'animations à destination des plus petits dans des accueils de loisirs traditionnels, leur permettant une ouverture vers les métiers de l'animation.

- Afin de lutter contre les inégalités d'accès aux loisirs, la Ville de Nancy propose des séjours labellisés Colos Apprenantes, en lien avec des partenaires de l'Éducation populaire, permettant à tous de connaître l'expérience d'un séjour de vacances. 13 destinations différentes ont ainsi été proposées à 199 enfants nancéiens de 6 à 17 ans en 2023. Les publics prioritaires des colos apprenantes sont les enfants et les jeunes des quartiers politique de la ville, en situation socio-économique précaire, issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation de handicap. La collectivité reconduira ce dispositif en 2024.

- Enfin l'engagement de la ville en faveur des jeunes nancéiens se traduira également en 2024 dans le temps scolaire, par le développement du mentorat pour les élèves en difficulté. Il s'agit de permettre à de jeunes étudiants d'aider des élèves 2h par semaine. Ce sont aujourd'hui 154 jeunes nancéiens répartis sur l'ensemble de la Ville qui ont pu bénéficier de cet accompagnement en 2022/23.

• **Le renforcement de notre engagement dans le dispositif « Cité éducative ».**

Depuis sa labellisation en 2020, la cité éducative du Plateau de Haye a porté de nombreuses actions à destination des enfants et de leurs familles, dans les domaines de la culture, de la petite enfance, de l'accès au numérique, du sport, etc. Ces actions se sont construites grâce à un rapprochement des acteurs

du secteur : les signataires, mais également les structures présentes sur le quartier qui, en dehors de ce dispositif, n'auraient pas été amenés à travailler ensemble.

Cette démarche partenariale a conduit notamment à la mise en œuvre d'une politique commune autour de la parentalité et des actions visant les jeunes enfants (0/6 ans). D'importants moyens ont été mobilisés dans ce sens, avec le recrutement de deux postes d'éducatrices de jeunes enfants, qui ont permis à la fois de développer des dispositifs structurants, mais également un temps fort annuel autour des « Rencontres de la petite enfance et de la parentalité ». Un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP), multi-site a été créé, dans la volonté d'un fonctionnement au plus près des habitants.

À l'heure de décider de son renouvellement, la ville souhaite maintenir son engagement dans le dispositif. Ce faisant, elle souhaite contribuer aux objectifs qui se dessinent pour la Cité éducative dans cette nouvelle phase de son existence :

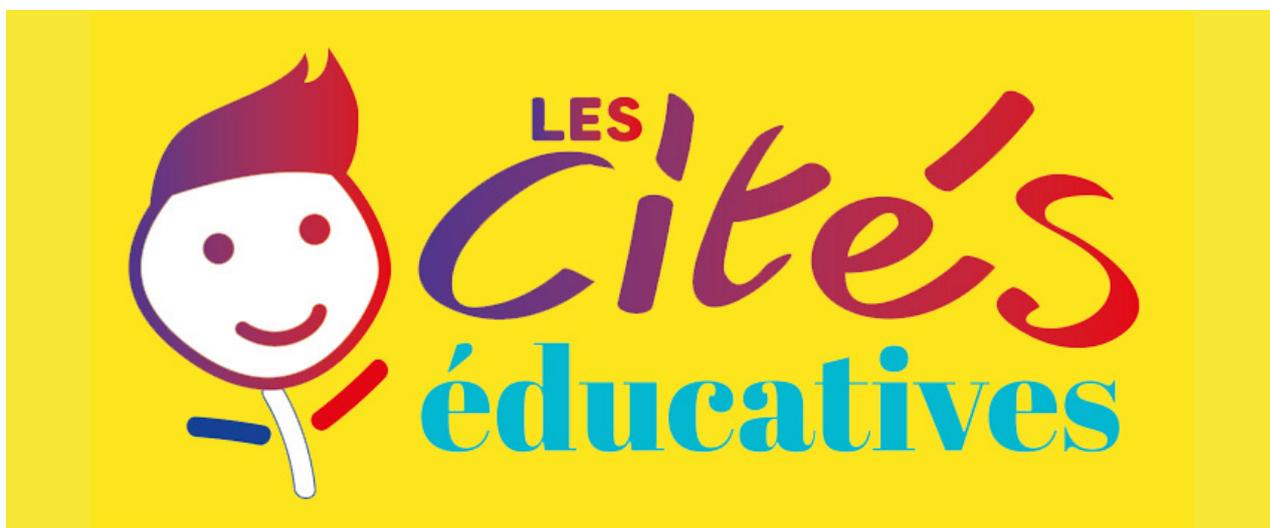
- poursuivre des projets davantage structurés autour du public adolescent, en dehors du cadre scolaire ;

- toucher de nouveaux publics jugés prioritaires tel que les 16 - 25 ans déscolarisés autour des problématiques d'orientation et d'insertion.

• **Un kit de fournitures scolaires pour chaque élève d'école élémentaire à la rentrée scolaire de septembre 2024.**

Ce projet est amené à se mettre en place à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Les écoles sollicitent les familles en amont de la rentrée de septembre pour l'achat de fournitures, sur la base d'une liste fixée au niveau de chaque établissement. Cette situation induit de grandes disparités quant à l'engagement financier sollicité des familles. Dans une logique d'équité, le projet vise ainsi à déterminer, en lien avec les équipes pédagogiques, le contenu d'un kit de fournitures de rentrée dont seraient dotés tous les écoliers par la ville. Il permettra que les familles ne soient plus sollicitées pour ces achats. Il inclura une dimension écologique, en privilégiant des produits éco-responsables et de qualité.



Le budget 2024 prévoira, sur la base d'un effectif constant, l'achat et la confection des kits pour 20 € de fournitures scolaires par élève.

• Un soutien confirmé à la vitalité associative et à l'engagement de la jeunesse.

Installé depuis le 30 janvier 2023, le Conseil Nancéien de la Jeunesse est une instance de démocratie participative à destination des jeunes de 16 à 30 ans qui vivent, participent à la vie associative nancéienne, étudient ou travaillent à Nancy. 52 jeunes en sont membres. Ils participent à des événements, des temps de réflexion et proposent des projets concernant cinq axes : démocratie ; écologie, développement durable et mobilités ; solidarité et lutte contre les discriminations ; culture et éducation ; mobilisation et recrutement. Ils s'investissent dans ces différents champs : participation au dispositif Ma Ville Mon Projet, participation à l'assemblée citoyenne, échanges avec le Conseil Nancéien des Aînés en vue de projets partagés, organisation du Hackathon, participation à des journées de réflexion autour de la laïcité, de la citoyenneté, de la participation des jeunes au fonctionnement de l'Union Européenne, création d'une émission radio destinée à l'actualité des jeunes en lien avec une radio associative, création d'un lieu de partage et d'informations pour les jeunes, développement de supports de communication autour du Conseil Nancéien de la Jeunesse.

• Ma ville mon projet, un marqueur du mandat.

Nancy, Ville amie des enfants, soutient et encourage les projets jeunesse en valorisant et récompensant un jeune ou un groupe de jeunes Nancéiens dans les domaines de l'engagement citoyen, du bénévolat, de l'innovation, de projets extra-scolaires ou professionnels.

La Ville a ainsi décidé d'encourager les initiatives des jeunes Nancéiens pour les aider à concrétiser et donner une impulsion à leurs actions et projets. Ainsi, « Ma Ville mon Projet » (MVMP), dispositif lancé en juin 2021, permet de soutenir les projets de jeunes de 6 à 11 ans et de 12 à 25 ans, montés par leurs propres moyens ou avec l'accompagnement de la « Maison de l'Engagement et de l'initiative des jeunes en territoires (MEIJE) », d'une association ou de leur établissement scolaire, en versant une bourse financière destinée à la réalisation concrète des projets.

L'aide peut intervenir dès le stade de l'ébauche ou en cours de développement. De multiples projets ont pu être proposés par les jeunes dans différents domaines depuis la création du dispositif. Il permet d'encourager les idées, les initiatives, l'enthousiasme des jeunes. En six éditions aux cours des trois derniers exercices, ce sont près de 80 dossiers qui ont pu être encouragés.

En 2024, ce dispositif va perdurer.

• Le soutien aux Maisons des Jeunes et de la Culture.

Les sept Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Nancy (Bazin, Beauregard, Desforges, Haut-du-Lièvre, Lillebonne, Pichon et Trois Maisons) regroupées au sein de l'Union Locale des MJC de Nancy constituent des partenaires essentiels de la vie quotidienne de la cité.



Remise des prix pour Ma ville, mon Projet au Palais du gouvernement

Elles s'inscrivent dans une dynamique de développement social local, tenant compte à la fois des aspirations de chacun comme de la dimension collective de la vie sociale et des projets.

En 2024, nous fêterons l'installation sur le territoire de Nancy il y a 80 ans de la première « République des jeunes » connue aujourd'hui comme la MJC Philippe Desforges. Ce partenariat ancien entre la Ville de Nancy et les MJC s'est construit au fil des années et permet de travailler collectivement autour de thématiques fortes, partagées dans le cadre des conventions de partenariat.

Au cours de l'exercice 2024, les groupes de travail permettront de réfléchir aux questions d'animation de la vie sociale, des accueils de loisirs et de tarification, afin de permettre aux MJC et à la Ville de Nancy de travailler en complémentarité dans le sens d'une meilleure cohésion sociale et d'agir en proximité en direction des familles et des jeunes les plus précaires.

• La création d'un espace de vie sociale sur le quartier St-Nicolas.

Un ensemble d'indicateurs historiquement repérés et confirmés par la récente analyse des besoins sociaux de la Ville fait émerger aujourd'hui le besoin d'une intervention sociale et éducative plus importante en direction de certaines familles du quartier Charles III / St Nicolas.

Le mode d'action retenu a visé à s'appuyer sur les acteurs présents sur le quartier. Dans ce sens, et soutenu par l'ensemble des partenaires, le CA de l'association Club Saint Nicolas a validé le principe d'un travail de diagnostic dans le cadre d'un processus d'évolution et de structuration en Espace de Vie Sociale. Le projet est donc lancé, avec l'objectif d'une ouverture de la structure en janvier 2025.

La phase de diagnostic et d'écriture du projet social sera accompagnée par la fédération des centres sociaux de Meurthe et Moselle. Elle nécessitera que la Ville de Nancy déploie des moyens financiers à raison de 65 000 € pour 2024 : 32 000 € de subvention annuelle au club St-Nicolas pour maintenir ses activités actuelles, 3 000 € pour contribuer à financer le diagnostic et l'accompagnement par la Fédération des Centres Sociaux de Meurthe-et-Moselle et 30 000 € pour verser une subvention au club St-Nicolas qui embauchera un, une chargé(e) de mission entre avril et décembre 2024 pour travailler concrètement au projet et à la mise en œuvre de la concertation.



Nocturnes étudiantes, place Carnot

Ces travaux viennent s'inscrire dans la démarche globale de coopération territoriale conventionnée avec la CAF de Meurthe et Moselle (CTG).

• **Le soutien aux initiatives soutenant la qualité de la vie étudiante à Nancy.**

La ville continuera de soutenir en 2024 l'ensemble des initiatives organisées en direction de la vie étudiante telles que les emblématiques « 24h de Stan » et les « Nocturnes étudiantes ».

Plus particulièrement, la collectivité soutiendra en 2024 la deuxième édition de la « Foire à l'équipement » initiée en 2023 : une initiative portée par l'association Le Levier en collaboration avec les acteurs du réemploi, la Métropole du Grand Nancy et l'Université de Lorraine et qui permet aux étudiants de s'équiper à moindre coût et de façon responsable dans un contexte où le coût de la vie étudiante a augmenté de près de 6.5% pour la seule année 2023.

• **Une politique sportive municipale marquée par une année Olympique !**

Avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France, 2024 est une année évidemment majeure pour le développement du sport en France et à Nancy. Au-delà de cet événementiel, l'enjeu est de consolider la place du sport au cœur de nos vies en amplifiant l'engagement de la ville de Nancy en s'inscrivant pleinement dans la « grande cause nationale 2024 » visant à faire la promotion de l'activité physique et sportive.

• **Un plan de rénovation et de développement des équipements sportifs nancéiens.**

Trop longtemps délaissées, les installations sportives de la Ville de Nancy nécessitent une attention particulière à la hauteur du dynamisme du monde sportif nancéien et des attentes en la matière de nos habitants.

Investissement sportif majeur du mandat, la rénovation/restructuration du parc des sports Matter/Victor s'engagera à travers le lancement d'une vaste étude de programmation permettant la définition d'un schéma directeur d'aménagement global du site pour le 2^e semestre 2024 prenant en compte les attentes des usagers actuels. Le début des études préalables permettra des terrains d'honneur et l'entraînement du rugby (passage en synthétique) à l'été 2025.

Engagée l'année dernière, la rénovation du stade Tighazoui sur le plateau de Haye, qui accueille notamment chaque semaine les 600 footballeurs du HDL Football, se poursuivra avec l'installation de tribunes permettant l'accueil des nombreux spectateurs chaque week-end.

Actuellement peu utilisé à cause de sa vétusté, la rénovation (passage en synthétique) du terrain de football du stade Leprun s'engagera en 2024 et se poursuivra en 2025.

Enfin, ce budget 2024 permettra la poursuite du plan 2022-2026 d'entretien et de transition écologique de nos gymnases et du programme d'installation d'équipements sportifs en accès libre dans chaque quartier de la ville.

• **Le soutien au mouvement sportif nancéien et un événementiel en écho au calendrier sportif national et international.**

Enfin, 2024 sera dotée d'un programme événementiel exceptionnel avec notamment :

- La 1^{re} édition du festival international de la photographie du sport « Starting blocks NCY » en mars à la Galerie Poirel faisant de Nancy en 2024 la capitale de la photographie sportive, réunissant le sport et la culture pour un moment de partage et de valorisation du geste sportif dans sa dimension artistique, esthétique, et émotionnelle par l'exploit que celui-ci incarne.
- L'édition 2024 exceptionnelle de « Bouge ! » du 22 au 24 juin à la Pépinière avec un week-end à destination du grand public et une journée consacrée aux scolaires permettant de regrouper à Nancy en partenariat avec le Comité Département Olympique et Sportif 54 l'ensemble des classes olympiques du Département.
- Le déploiement d'une programmation estivale 2024 au rythme d'un calendrier sportif international dense (Jeux Olympiques de Paris 2024 ; Euro 2024 de football...).

Et bien sûr, la Ville continuera de soutenir la centaine d'associations sportives nancéiennes. Un soutien qui s'inscrit à la fois à travers des aides au fonctionnement quotidien et mais aussi par un dialogue permanent à travers notamment le Parlement Nancéien du Sport créé en 2023.

Cette instance contribue pleinement à la nouvelle définition des dispositifs et critères d'attributions des soutiens de la Ville de Nancy qui s'accompagnera de la mise en œuvre d'un portail en ligne simplifiant les démarches en la matière des clubs sportifs nancéiens.

Enfin, il est important de souligner le développement des actions visant à améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap avec notamment :

- le déploiement en 2024 sur la Ville de Nancy du programme club inclusif avec l'organisation de sessions de formation pour les clubs nancéiens en partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français et la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.
- L'organisation d'une journée « parasport » dans le cadre de l'organisation du Tournoi de préparation paralympique de volley assis qui se déroulera en juin prochain.

2.6 UNE VILLE QUI OUVRE LE CHAMP DES POSSIBLES POUR UNE VIE CULTURELLE RICHE ET REMARQUABLE.

L'attractivité d'une ville c'est enfin, et à Nancy peut-être plus qu'ailleurs, la culture, le partage, la convivialité, les moments partagés.

La richesse culturelle nancéienne repose bien sûr sur la qualité de nos équipements culturels, le rayonnement de ses scènes nationales et par la tenue chaque année de festivals variés et d'événements qui constituent des marqueurs pour notre ville à l'image

du Livre sur la Place, du Nancy Jazz Pulsation et des festivités de la Saint Nicolas.

À ce titre, 2024 sera une nouvelle année d'effervescence marquée notamment : la réouverture de la médiathèque de la Manufacture, la nouvelle production en février de l'opéra national « la création » de Haydn (avec sur scène un robot doté d'une intelligence artificielle !), les rencontres urbaines reviendront en avril

à Nancy avec le festival RUN, la fête de l'Europe qui aura nécessairement cette année une envergure particulière, le 60^e anniversaire du musée de l'école de Nancy en juin, le traditionnel programme estival de la Belle Saison, le Livre sur la Place à la rentrée de septembre...

Mais cette richesse culturelle nancéienne nous le devons aussi aux centaines d'acteurs, amateurs et professionnels, qui fourmillent d'initiatives

et de projets. C'est sans doute là, la première fierté de la politique culturelle conduite depuis maintenant 3 années : permettre que les idées s'expriment, que les initiatives fleurissent, que les projets se conduisent. Une ville qui investit et qui programme mais aussi et d'abord une ville qui facilite et qui accompagne en portant une attention toute particulière à l'emploi culturel.



Œuvre d'Alex Chinneck sur le site Alstom dans le cadre de RUN

• 2024 : le déploiement d'un ambitieux programme d'investissement culturel.

La ville va en effet connaître en 2024 plusieurs réouvertures et chantiers majeurs :

- Le démarrage tant attendu du grand projet de rénovation du Palais des Ducs de Lorraine suite à la reformulation précise de son programme à l'arrêt depuis 2019 ;
- Le lancement du concours d'architectes pour l'installation du CCN Ballet de Lorraine dans l'ancienne faculté de pharmacie permettant enfin de proposer à ce fleuron culturel de notre cité des conditions de répétition et d'accueil du public à la hauteur de leur reconnaissance nationale et internationale ;
- La réouverture au public au printemps de la médiathèque Manufacture après une profonde mutation culturelle et thermique des 2^e, 3^e et 4^e étage ;
- Le début des études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle médiathèque en plein cœur du quartier du Haut-Du-Lièvre à l'horizon 2026 ;
- La poursuite des études muséographiques visant à finaliser la rénovation intérieure de la Villa Majorelle ;
- Une attention importante portée au riche patrimoine Monuments Historiques de la cité avec le début des travaux de rénovation du pavillon Alliot Place Stanislas dans le cadre de la rénovation du Grand Hôtel de la Reine ;
- Les études pour la réalisation de monuments à



La Belle Saison, Vidéo mapping estival place Stanislas

la mémoire des victimes des déportations et de la Shoah ;

- Un plan d'entretien et de mise à niveau de nos équipements culturels : Musée de l'école de Nancy (accueil/boutique) ; archives municipales (toitures) ; Ensemble Poirel (climatisation) ; École des Musiques Actuelles (toitures).

• La poursuite de notre politique volontariste d'accompagnement des acteurs culturels de notre cité avec :

Bien sûr, cette année encore, Nancy confirmera son soutien aux 4 établissements nationaux de spectacle vivant (Opéra National de Lorraine, Centre Chorégraphique National Ballet de Lorraine, Centre Dramatique National Théâtre de la Manufacture et l'Autre Canal) avec un maintien des subventions de la Ville de Nancy indispensables pour permettre à ces maisons, symbole de l'excellence culturelle de notre territoire, de maintenir autant que possible le travail de création

et de médiation avec les publics tout en engageant une transformation nécessaire de leurs projets culturels.

À noter également l'engagement en 2024 d'une étude visant à définir un nouveau modèle de gestion du site partagé entre l'Autre Canal et l'Octroi.

En complément, la Ville poursuivra ses engagements formalisés par conventions avec certains acteurs incontournables du territoire ou de développement de programme pour les résidences artistiques de territoires (3 résidences « quartiers en fêtes » en 2024). D'autres dispositifs seront également pérennisés cette année à l'image de « ça joue à Nancy » et « Ça répète à Nancy ».

• Des événementiels culturels symboles de l'attractivité culturelle de Nancy et déclinés dans chaque quartier :

Un rendez-vous exceptionnel avec l'accueil en février des Journées mondiales de la Commedia dell'arte sous le

patronage de l'UNESCO ; un nouveau mapping estival sur la place Stanislas, le Livre sur la Place avec également ses nombreuses déclinaisons dans l'année, le 30^e anniversaire du Festival International du Film Nancy Lorraine, le Nancy Jazz Pulsations... Et bien sûr les traditionnelles fêtes de St Nicolas avec son grand Week-end mais aussi ses villages et parcours artistiques dans toute la ville, son mapping et animations associées avec notamment le développement de la « Saint-Nicolas sur l'eau ».

• L'accès à la culture partout et pour toutes et tous, fil conducteur du projet culturel de Nancy.

En 2024, cette orientation sera notamment marqué en 2024 par :

- Une offre renouvelée à la réouverture de la Médiathèque Manufacture au printemps accompagnée de l'instauration de la gratuité d'inscription pour les nancéiens et de la consolidation et simplification du réseau Co-Libris qui permet au public d'accéder en ligne au catalogue des collections des bibliothèques du réseau (Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Laxou, Maxéville, Saint-Max) et de les emprunter grâce à une carte commune.
- La ville permettra également la multiplication des projets qui favorisent l'esprit critique et les échanges avec plus de 60 projets d'ampleurs imaginés et programmés (itinéraires culturels ; projets fédérateurs ; résidences d'artistes...) en plus des 200 actions proposées par nos établissements culturels.

2.7 SOUTENIR LA QUALITÉ ET LA PRÉSENCE EN PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE MUNICIPALE

Face aux conséquences de l'inflation et de leur poids sur les budgets des collectivités territoriales, certaines d'entre elles ont décidé de réduire l'accès à certains services publics pour dégager des économies de fonctionnement comme par exemple en réduisant les horaires d'accès aux musées ou aux bibliothèques ou en fermant des mairies de quartier. Contrairement aux choix qui avaient d'ailleurs prévalu à la Ville de Nancy au cours du précédent mandat, nous avons déjà confirmé en 2023 que la ville de Nancy ne s'engagera plus sur cette voie préférant au contraire consolider un service public de proximité et engagé dans une démarche d'amélioration continue.

• La reconstruction de la mairie de quartier du Haut-du-Lièvre : vers un nouveau pôle de services publics.

La présence du service public de la Ville de Nancy s'appuie entre autre sur son réseau de mairies de quartier permettant aux habitants de faire leurs démarches administratives en proximité mais également de disposer des services du CCAS.

Il s'agit là d'un service à la population essentiel. Soulignons d'ailleurs ici le travail remarquable engagé par les services de la Ville de Nancy dans le cadre de l'opération « Contrat Urgences Titres » engagée à titre exceptionnel par l'État en 2023 et visant à augmenter de 20% la délivrance des titres d'identité. Un défi relevé, et même dépassé, grâce à l'engagement professionnel et à la mobilisation des agents de l'hôtel de ville et des mairies de quartier.

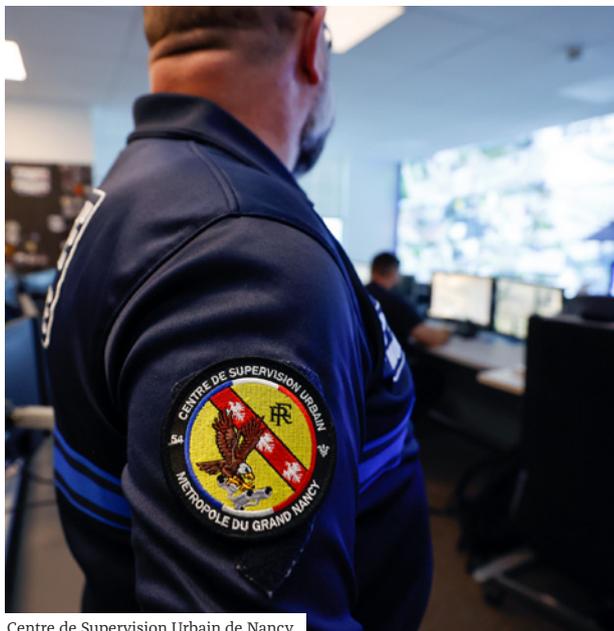
De ce réseau de nos services de proximité, la Mairie de Quartier du Haut-du-Lièvre a été complètement détruite en juin 2023 suite aux émeutes qui ont touchées une multitude de communes sur le territoire national et qui ont conduit à la destruction de multiples bâtiments publics. Une occasion ici de saluer une nouvelle fois les forces de l'ordre, les pompiers, la police municipale et l'ensemble des agents publics qui se sont mobilisés dans le cadre de ces événements particulièrement violents.

La Mairie de quartier sera bien sûr reconstruite et s'inscrira même dans le cadre d'un projet plus large associant l'État et le conseil départemental et les habitants eux-mêmes. Il s'agira de reconstruire sur ce territoire en mutation un nouveau pôle de services publics visant à répondre aux besoins quotidiens de la population de ce quartier.

En complément du travail technique engagé auprès des assurances et de la destruction du site incendié, dès 2024, des crédits seront réservés pour engager le nouveau projet en définissant, avec nos partenaires et les habitants, l'ensemble des usages attendus de ce futur équipement. L'objectif est d'arriver à l'ouverture de ce futur pôle de service public à l'horizon 2027.

• Une politique publique de sécurité et de prévention consolidée.

La ville s'est engagée dès 2020 à consolider sa politique de sécurité par le renforcement de ses moyens (passage de 78 agents à la Police Municipale en 2023 contre 63 en 2020,



Centre de Supervision Urbain de Nancy

vidéo-surveillance, vidéo-verbalisation) mais surtout en mettant en place un véritable maillage territorial en systématisant l'ilotage et les patrouilles pédestres afin de mieux s'intégrer dans le tissu urbain.

Cette orientation politique se construit également, en organisant un contact permanent avec la population et les différents acteurs qui la composent. Ce contact nécessite de développer la polyvalence des savoir-être et des savoir-faire des policiers municipaux notamment en matière de médiation et de prévention. C'est pourquoi, la polyvalence est au cœur du projet de proximité de la police municipale, pour répondre aux attentes des citoyens, pour conforter les partenariats du quotidien (bailleurs sociaux, transporteurs, éducation nationale...), pour mener des opérations de prévention et de communication à destination de publics sensibles et particulièrement à l'endroit des plus vulnérables (seniors, jeune public, commerces...).

• L'année 2024 sera marquée par la mise en place de la première équipe de médiation sociale de Nancy.

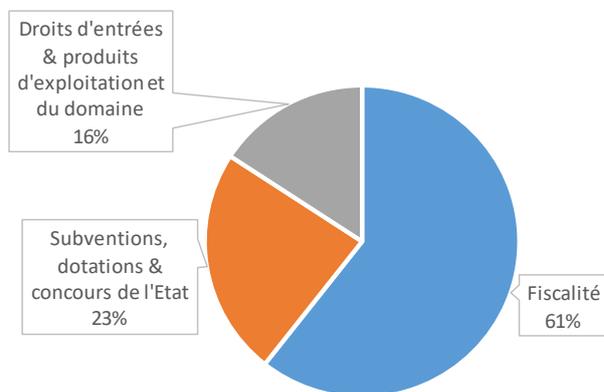
Au-delà des policiers municipaux dont les effectifs augmentent chaque année depuis 3 ans et qui sont déployés dans les quartiers, en proximité, au plus proche du terrain, nous engagerons dans les prochaines semaines une nouvelle démarche de médiation. Le principe ayant été adopté au conseil municipal de novembre 2023, le travail de préfiguration sera engagé et 7 personnes seront progressivement déployées dans les quartiers, au contact de la population, pour prendre le pouls de la ville et chercher à l'échelle locale des réponses qui font trop souvent défaut à l'échelle nationale, comme l'ont illustré les violences urbaines intervenues un peu partout en France l'été dernier.



III. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET PROSPECTIVE À L'HORIZON 2028

3.1 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PEU DYNAMIQUES

La composition des recettes de la collectivité au budget primitif pour l'exercice 2024



Pour l'exercice 2024, les prévisions de recettes de fonctionnement sont estimées à **149,7 M€**.

Les recettes de fonctionnement de la collectivité sont composées de la façon suivante :

- Les produits de la fiscalité et les compensations de l'État (61 %) ;
- Les subventions, dotations et concours de l'État (dont, essentiellement, la dotation globale de fonctionnement, DGF ; 23 %) ;
- Les droits d'entrée, produits d'exploitation et du domaine (16 %) ;
- Les recettes exceptionnelles et diverses et les mouvements entre le budget principal et les budgets annexes (mouvements inter-budgets) qui, en présentation agrégées de tous les budgets, s'annulent en dépenses et en recettes (1%).

• Un dynamisme insuffisant au BP 2024 malgré la revalorisation des bases et des tarifs :

Les produits de la fiscalité directe devraient augmenter de **1,6 M€**.

Pour 2024, l'augmentation des bases légales de la fiscalité locale a été fixée à +3,9 %, correspondant à l'inflation constatée en 2023. En revanche, l'évolution des bases « physiques » n'est pas une information dont la Ville dispose a priori ; il s'agit d'une information obtenue, de la part de la direction départementale des finances publiques, a posteriori. Ainsi, et à titre d'exemple, pour la Ville de Nancy, les bases physiques de la taxe foncière sont sur une tendance stable ces 4 dernières années.

En matière d'évolution par effet « taux », il convient d'indiquer que la Ville ne dispose d'un pouvoir de taux que sur 66 % de ses produits de fiscalité.

- Les subventions, dotations & concours de l'État vont connaître une diminution de 2 M€ par rapport au BP 2023, ce qui s'explique par la fin du dispositif filet de

sécurité dont la Collectivité a en partie bénéficié en 2022 (versé en 2022 et 2023).

- Les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine sont revalorisés et progressent 2,2 M€ par rapport au BP 2023. Il est prévu, comme chaque année, de réévaluer les tarifs des services publics communaux, à hauteur de l'inflation constatée au mois d'octobre de l'exercice 2023 (indice des prix à la consommation de l'INSEE le plus à jour pour une adoption de la grille tarifaire en Conseil municipal en décembre 2023). Cette année, ainsi qu'il a été indiqué dans la 1^{re} partie du rapport, l'inflation en octobre se situe à 4 % ; c'est dans cette perspective que les différents tarifs ont été réévalués.

Toutefois, les mesures de gratuité ainsi que de tarification solidaire (notamment dans l'accès aux équipements culturels et à la restauration scolaire) sont maintenus.

Les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine sont ainsi estimés à 23,5 M€,



soit **une progression de 5,9% par rapport au BP2023**.

• Une baisse marquée du soutien de l'État : le décrochage de la DGF au regard de l'inflation.

Il est significatif que la part des subventions, dotations et concours de l'État a tendance à diminuer par rapport aux autres recettes. Cet effet est masqué sur les 2 derniers exercices, notamment par la perception du filet de sécurité inflation en 2022, dispositif non renouvelé en 2024.

Les subventions, dotations et concours sont estimées pour 2024, à 35 M€, soit 23 % des recettes de fonctionnement de la Ville ; cet ensemble est composé des éléments suivants :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui

est elle-même composée de la dotation forfaitaire (20,4 M€) et de la dotation de solidarité urbaine (3,9 M€) ;

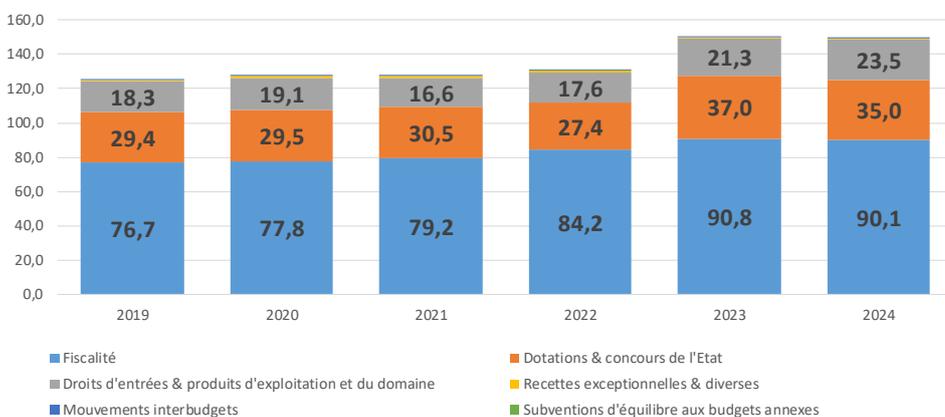
- les autres dotations, compensations et concours de l'État, qui s'élèvent à 3,4 M€ et comprennent notamment la dotation générale de décentralisation (2,6 M€), et les différentes allocations compensatrices, dont l'objet est de compenser les exemptions, abattements, exonérations ou plafonnement accordés par l'État aux contribuables locaux pour les taxes foncières et d'habitation (0,6 M€) ;

- les recettes issues de subventions, de mécénat ou de conventionnements, estimées à 7,3 M€, dont 6 M€ de subventions de la Caisse d'allocation familiale au titre des politiques enfance et jeunesse.

- le fonds de compensation de la TVA, dont la composante en fonctionnement représente 0,1 M€.

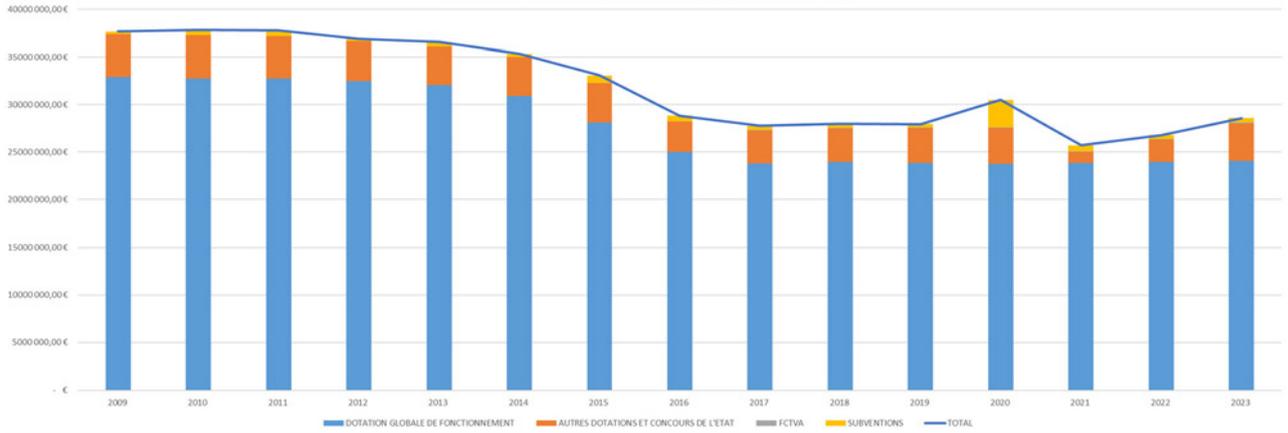
L'ensemble des subventions, dotations & concours de l'État s'élevait à 37,8 M€ en 2010 ; en 2023, cet ensemble n'est plus que de 28,6 M€, soit une réduction de 9,2 M€. Au surplus, en valeur de 2010, en tenant compte de l'inflation, les subventions, dotations & concours de l'État ne sont plus que de 23,0 M€, soit une réduction en euros constants de près de 15 M€.

Évolution des recettes de fonctionnement inscrites en budget primitif



C'est dans ce contexte que le Président du Comité des finances locales, M. André LAIGNEL, avec l'Association des Maires de France et France urbaine, s'est exprimé sur le projet de loi de finances pour 2024 en estimant qu'il « étouffe les collectivités locales ». Selon l'évaluation du Comité, la sous-indexation de la DGF (+0,8 %) par rapport à l'inflation, fait perdre aux collectivités près de 1 milliard d'euros en 2024. Ainsi, il ajoute « le compte n'y est pas pour préserver les moyens d'action des collectivités ».

Dotation, subventions et concours de l'État (fonctionnement) - Ville



3.2 UNE PROGRESSION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

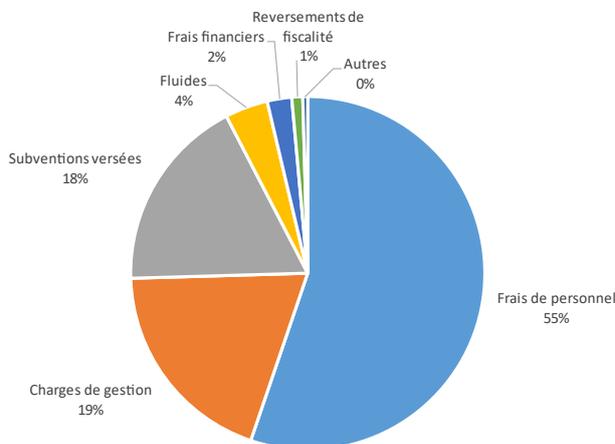
• **Des dépenses de fonctionnement qui progressent au rythme de l'inflation des dépenses communales.**

Pour l'exercice 2024, les prévisions de dépenses de fonctionnement sont estimées à 142,8 M€.

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont composées de la façon suivante :

- Les dépenses de personnel ou masse salariale (55%)
- Les charges de gestion courante (19%)
- Les subventions versées (18%)
- Les dépenses de fluides (4%)
- Les frais financiers (2%)
- Les reversements de fiscalité (1%)
- Les autres dépenses de fonctionnement (<1%)

La composition des dépenses de la collectivité au budget primitif pour l'exercice 2024



Dans leur globalité, les dépenses de fonctionnement augmentent, en 2024, de près de 2 % par rapport au BP 2023. Cette évolution est cependant plus limitée que lors des deux derniers exercices, puisqu'elles avaient progressé de 7,2 % en 2023 par rapport à 2022, et de près de 9,5 % en 2022 par rapport à 2021.

• **Des dépenses de personnel en augmentation, au bénéfice du pouvoir d'achat des agents-es et de la qualité du service public.**

La masse salariale représente classiquement le 1^{er} poste de dépenses de la Ville (56 %). À l'issue du dernier exercice (2023), les dépenses de personnel représentaient un budget de 74,6 M€.

En termes d'effectifs, les services de la Ville sont composés de 1 913 agents.

Genre/Catégorie	F	M	Total
A	94	44	138
B	173	70	243
C	887	495	1382
Autres	81	69	150
Total	1235	678	1913

En 2024, la masse salariale évoluera en prenant en compte différents éléments rattachés, soit au contexte national, soit au contexte local, à un niveau de 78,8 M€, ce qui correspond à une progression de 5,6 % par rapport au BP 2023.

• **Des revalorisations salariales nationales de plus de 2 M€.**

- l'augmentation de la valeur du point d'indice en juillet 2023 (+1,5%) : 0,9 M€ en année pleine sur 2024 ;
- la revalorisation des bas de grilles pour les échelons de catégories B et C en juillet 2023 : 0,2 M€ en année pleine sur 2024 ;
- La bonification de 5 points d'indice pour chaque agent à partir de janvier 2024, soit 0,9 M€.

Autre mesure nationale à impact local, l'organisation des élections européennes qui mobilisera les agents dans le cadre d'heures supplémentaires en 2024.

• **Augmentation des cotisations retraite des agents : une compensation partielle en 2024.**

Alors que le taux de cotisation des employeurs à la CNRACL doit augmenter d'un point au 1^{er} janvier 2024, les ministres Dominique Faure et Stanislas Guérini ont confirmé le 20 décembre aux employeurs territoriaux la compensation de cette hausse par un décret réduisant à due concurrence le taux d'une cotisation comportant la même assiette, ce qui « neutraliserait » simultanément la hausse.

Toutefois, cette compensation ne serait que partielle car elle n'interviendrait qu'en 2024 et pas sur les autres années.

Pour la Ville de Nancy, cette hausse est estimée à environ 0,35 M€ de charges supplémentaires.

• **Un pacte social qui préserve le pouvoir d'achat des agents.**

Au niveau local, en décembre 2023, un accord a été signé avec les représentants du personnel de la Ville de Nancy portant sur l'amélioration du pouvoir d'achat des agents et de leurs conditions de travail.

Cet accord acte plusieurs avancées significatives pour

le pouvoir d'achat des agents parmi lesquelles figurent :

- l'attribution en janvier 2024 d'une « Prime pouvoir d'achat » à 91 % des agentes et agents de la Ville de Nancy pour un montant de 0,6 M€.

ET, selon le choix de chacun des agents, pour un coût global estimé à 1 M € :

- l'attribution de titres restaurant d'un montant unitaire de 6 € (dont 3,5 € seront pris en charge par la Ville de Nancy)

OU l'attribution de mai à décembre 2024 d'une prime exceptionnelle mensuelle d'un montant progressif allant de 35 à 80 € en fonction de leur rémunération.

Par ailleurs, l'année 2024 sera consacrée à un travail de fond autour d'un « pacte social » pour l'amélioration globale des conditions de travail et du management des agents, un meilleur équilibre vie professionnelle / vie privée, des déroulés de carrière améliorés et la poursuite d'une politique volontariste en faveur de l'égalité femmes / hommes.

• **Une évolution naturelle liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et à la progression des agents.**

Il faut enfin rappeler que les agents de la collectivité évoluent tout au long de leur carrière en avançant d'échelon ou de grade : le GVT (glissement vieillesse technicité). Conjugué à la hausse du SMIC de 1,75 % au 1^{er} janvier, l'impact budgétaire pour 2024 est évalué à environ 800 000 €.

• **Une maîtrise nécessaire des charges de gestion face à une inflation inédite.**

Les charges de gestion correspondent à l'ensemble des dépenses courantes qui visent à assurer le fonctionnement de l'institution et à la réalisation, par l'administration municipale, de ses missions de service public. Ces charges sont constituées d'achats de marchandises, matériels et fournitures, de prestations de service (entretien, nettoyage, gardiennage, etc.), d'études et d'honoraires, de locations mobilières et immobilières, les frais de publicité, de communication, les services bancaires, de télécommunication, etc.



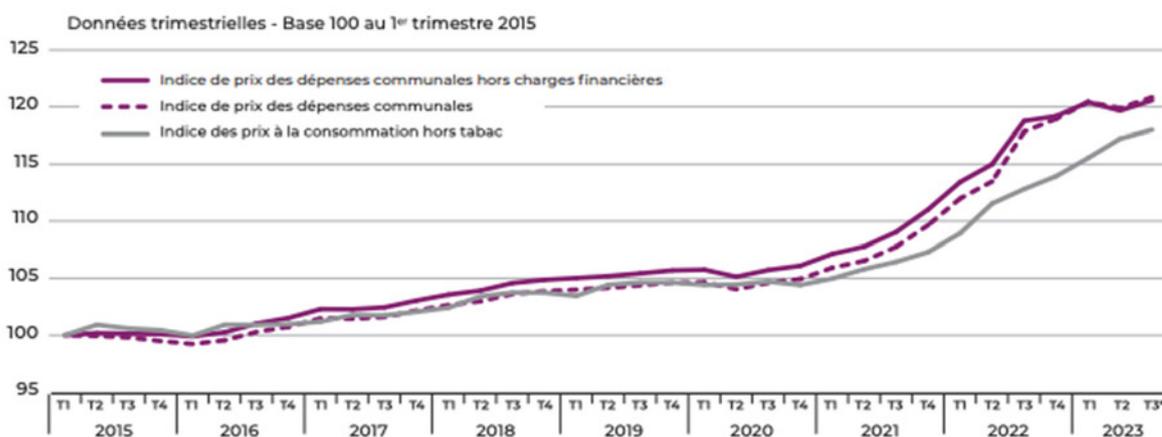
C'est le poste le plus impacté par l'inflation des dépenses communales. Ainsi, en 2022, l'inflation du « panier du maire » était estimée à près de 12 %, la hausse des prix enregistrée par les communes sur leurs dépenses en 2023 est de 7,7 % au premier semestre sur un an . Si cette

augmentation de l'inflation tend à se réduire en fin d'année 2023, elle reste très nettement supérieure à l'inflation des prix courants. La hausse cumulée de 2022 et 2023 contribue à réduire ainsi fortement les marges de manœuvre des collectivités locales.

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes

de volume de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus forte que celle des ménages, en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Indice de prix des dépenses communales



* Estimation sur la base de 54 % des indices mensuels disponibles pour le mois de septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août 2023. Les indices trimestriels ont été figés à leur niveau du deuxième trimestre 2023.
Source : indices de prix Insee, calculs La Banque Postale

¹ L'indice des charges financières prend en compte le niveau des intérêts des nouveaux emprunts, et traduit donc les effets de la remontée des taux depuis la fin de l'année 2021. En 2023, un changement méthodologique a été opéré afin de mieux estimer l'effet « prix » relatif à la composante taux long (cf. Méthodologie page 7). L'indice ne cherche pas, en effet, à retracer le coût effectif de l'encours de dette ; il en va de même pour d'autres indices, concernant notamment des charges à caractère général, qui peuvent s'appliquer aux nouveaux contrats mais pas nécessairement à ceux déjà en vigueur.

Source : *Indice des prix des dépenses communales, Novembre 2023, La Poste et AMF*

À titre d'exemple, la construction du budget 2024 intègre la prévision d'une nouvelle hausse de 20 % du contrat d'assurances multirisques, soit un doublement de la dépense depuis 2020 (205 K€ en 2020, 420 K€ prévus en 2024). On peut aussi citer l'exemple des dépenses de fournitures de papier qui suivent un rythme de progression très soutenu (près de 42 % sur ce poste par rapport au début du mandat).

• **Un fléchissement des dépenses de fluides après 2 années de hausse exponentielle.**

Après plusieurs années d'une très grande stabilité, les dépenses de fluides ont connu d'importantes variations à la hausse depuis 2021.

C'est plus de 70 % d'augmentation budgétée en 2022 par rapport à 2021 et plus 500 % prévue au BP 2023 par rapport à 2021. Cette évolution est essentiellement liée à deux composantes des fluides, l'électricité et le gaz, dont les prix ont fortement augmenté sous l'effet de la crise énergétique.

Malgré une baisse des dépenses prévue pour 2024 par rapport à 2023, celles-ci resteront à un niveau plus élevé que les années avant crise (3,3 M€ en 2021).

La Ville de Nancy a mis en place depuis septembre 2022 un plan de sobriété énergétique visant notamment à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics ; celui-ci a porté ses fruits en 2023, et a permis une baisse de 25 % de consommation en chauffage des bâtiments de la Ville et 21,5 % de gains de consommation en électricité. Ces efforts se poursuivent en 2024.

• **Des frais financiers en hausse, dans un contexte de taux d'intérêts élevés.**

En 2024, les frais financiers (commissions et intérêts de la dette) augmentent sous l'effet de l'augmentation de l'endettement et d'une augmentation des taux d'intérêt, situés aux alentours de 4 % (marges comprises à 20 ans). Au BP2024, les frais financiers sont estimés autour de 3.2M€ (contre 1,7M€ par exemple au BP 2022 et 2,3 M€ au BP 2023).

3-3 UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT À LA HAUTEUR DES ENJEUX DU MANDAT ET DES IMPÉRATIFS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'équipement sont évaluées à 31,5 M€, tenant compte des propositions réalisées en dépenses d'équipement dans le cadre des conférences budgétaires. Elles présentent une hausse de 13 % par rapport au BP 2023 (28 M€, hors reports et reprise de résultat).

Les dépenses d'équipements sont les dépenses d'investissement qui correspondent à des opérations qui visent à modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables (équipements informatiques, acquisition ou renouvellement de véhicules, etc.), acquisition, construction, aménagement, requalification, réhabilitation de bâtiments ; travaux d'infrastructure ou, encore, les participations à des sociétés, etc.

La Ville de Nancy dispose, depuis 2022, d'une programmation pluriannuelle de ses investissements (PPI), structurée en deux volets :

- **Les dépenses de gros entretien et renouvellement (GER)**, qui sont constituées d'enveloppes par centre de responsabilité, qui visent à réaliser des opérations d'équipement courantes, et qui ont vocation à être reconduites ou, en tous les cas, à ne varier que faiblement d'un exercice à l'autre ;

- **Les autorisations de programme (AP)**, créées en 2022 pour une durée de 9 exercices (jusqu'en 2030) visant à planifier la réalisation des projets d'aménagement et d'infrastructures, constituées des principaux projets d'investissement de la Ville, et qui ont vocation à évoluer en fonction du rythme de réalisation de ces chantiers.

La combinaison des dépenses « GER » et des dépenses organisées en « AP » constitue la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

• **2024 : l'année de la concrétisation des projets structurants du mandat.**

Les autorisations de programme composées de 18 programmes d'investissements, pour un montant de 129,4 M€, dont près de 78 M€ jusqu'à la fin du mandat et de 51,5 M€ jusqu'à la fin de la programmation, en 2030.

À ce stade des travaux, les prévisions d'AP sont celles votées lors de la dernière étape budgétaire, à savoir le vote de la décision modificative n°3 en décembre 2023.

Les grands projets : Maison des femmes (1,2M€), Grand Hôtel de la Reine (4,2M€), Musée Lorrain (1,9M€) ; restructuration de l'école du Placieux (4M€), Restaurant Inter-Administration (4M€) constituent une part importante des investissements de 2024.

Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) à la dernière étape votée (DMA 2023)

en milliers d'euros

Projets	AP 2022 initiale	Montant actualisé	CP 2022	Reports 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	Recettes AP	COUÛT AP NET
30 - VILLE CULTURELLE	76 031	84 112	1 694	532	2 838	3 173	14 500	14 659	21 000	14 890	6 500	4 326	35 138	48 974
Restauration des panneaux Prouvé	105	109	5	26	35	43							93	16
Travaux de sécurité Opéra	170	122	43	79									70	52
Médiathèque BNR	4 216	4 240	1 527	391	2 062	259							120	4 120
Nouvelle médiathèque Plateau de Haye	4 000	4 820	89	11	126	435	3 500	659					2 100	2 720
Rénovation du Musée Lorrain	50 500	57 781	30	25	500	1 900	9 000	9 000	16 000	10 500	6 500	4 326	24 535	33 246
Cité du spectacle vivant	17 040	17 040			415	535	2 000	5 000	4 390				8 220	8 820
20 - VILLE ÉDUCATIVE (TRANCHE 2022-2026)	11 830	19 139	2 297	290	4 000	4 700	1 750	1 300	1 500	1 500	1 803	0	1 770	17 369
Écoles d'avenir	11 830	19 139	2 297	290	4 000	4 700	1 750	1 300	1 500	1 500	1 803		1 770	17 369
41 - VILLE SPORTIVE	960	1 530	133	338	1 050	10	0	0	0	0	0	0	633	898
Amélioration des équipements sportifs (2022-2023)	960	1 530	133	338	1 050	10							633	898
50 - VILLE SOLIDAIRE	1 000	1 900	33	32	150	1 200	485	0	0	0	0	0	1 163	737
Maison des Femmes	1 000	1 900	33	32	150	1 200	485						1 163	737
90 - ATTRACTIVITÉ	4 145	6 400	59	0	1 400	4 200	741	0	0	0	0	0	1 000	5 400
Grand Hôtel de la Reine	4 145	6 400	59	0	1 400	4 200	741						1 000	5 400
80 - NATURE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	3 160	4 133	2 110	861	734	151	125	151	0	0	0	0	531	3 602
Performance énergétique	2 100	2 990	1 012	817	734	151	125	151					531	2 459
Bassin de la Pépinière	1 000	1 075	1 075											1 075
Plan de gestion parc de la Pépinière	60	68	23	44										68
3000 - BUDGET PARTICIPATIF	0	3 000	0	565	800	1 000	635	0	0	0	0	0	0	3 000
Budget participatif	0	3 000	0	565	800	1 000	635						0	3 000
02 - LOCAUX ET MOYENS DE L'ADMINISTRATION	7 824	9 153	265	482	1 620	5 103	1 682	0	0	0	0	0	5 074	4 079
Nouveaux outils numériques	648	733	40	290	400	3								733
Restaurant inter administrations	6 756	8 000	206	97	1 015	5 000	1 682						4 990	3 010
Restructuration des locaux de la police	420	420	19	95	205	101							84	336
TOTAL DES AP & CP	104 950	129 367	6 591	3 101	12 592	19 536	19 918	16 110	22 500	16 390	8 303	4 326	45 308	84 059

• **Un niveau de GER qui reste élevé afin de garantir la sécurité et l'entretien des équipements municipaux.**

Située à un niveau de 8,8 M€ au BP 2023, elles sont présentées à un niveau de 10,7 M€ en 2024, soit en hausse de près de 2 M€, en phase avec la volonté d'accroître le nécessaire effort d'entretien du patrimoine communal.

Ces dépenses, qui visent notamment à préserver la qualité des équipements, infrastructures et matériels existants, étaient sans aucun doute trop modestes par le passé, justifiant un besoin de rattrapage.

En effet, un niveau de GER insuffisant génère, mécaniquement, un besoin de financement supplémentaire à moyen terme : l'état d'usure des bâtiments, le manque d'investissement sur certains équipements contribuent à illustrer cette situation. Ainsi, il est envisagé de maintenir un niveau de dépenses, jusqu'à la fin du mandat, en GER, tout en assurant la maîtrise de leur progression.

• **Des recettes qui montrent la capacité de la Ville à capter plus de subventions**

Les recettes d'investissement de la collectivité sont composées de la façon suivante :

- L'emprunt ;
- La reprise des résultats et l'affectation des excédents ;
- Les recettes d'équipement.

Les recettes d'équipement sont les recettes qui sont perçues par la Ville en conséquence des dépenses exposées pour la réalisation des dépenses d'équipement. Elles sont prévues, en 2024, à un niveau de 15,2 M€, et elles comprennent :

- Les subventions d'équipements (65 %)
- Le fonds de compensation de la TVA (12 %)
- Le reversement, par la Métropole, d'une partie de la taxe d'aménagement (dans le cadre du Pacte financier et fiscal) ;
- Une série de recettes spécifiques ou exceptionnelles (23 %).

Les subventions d'équipement sont les recettes perçues de tiers, en particulier de l'État ou de ses établissements publics ainsi que des autres collectivités (Département, Région) ou encore de l'Union européenne, à travers les différents fonds européens (FEDER, FSE, etc.).

Le montant des recettes d'équipement est corrélé à deux facteurs :

- D'une part, affectées à un programme d'investissement, elles sont d'autant plus élevées que la planification des opérations est ambitieuse en volume, aussi bien qu'elles ne peuvent être perçues (à l'exception d'éventuels acomptes) qu'après la réalisation des travaux ou des acquisitions ;
- D'autre part, elles traduisent la capacité de la collectivité à capter des concours extérieurs dans la réalisation de ses opérations d'équipement, c'est-à-dire à nouer des partenariats et à inscrire ses politiques publiques dans des schémas européens, nationaux ou locaux.

Compte-tenu de ces deux facteurs, les subventions d'équipement sont engagées dans une trajectoire haussière depuis le début du mandat : elles ont plus que doublé en

volume entre 2020 et 2022 et, à ce stade, devraient être multipliées par trois au BP 2024 à un niveau proche de 11 M€.

Toutefois, au-delà du volume, il convient de considérer la part de ces subventions d'équipement sur la dépense d'équipement, qui augmente ces deux dernières années, pour atteindre 34 % ; un niveau élevé. Cela s'explique par les subventions attendues sur des projets emblématiques que sont le Musée lorrain pour 4 M€, le restaurant inter administrations pour 3,2 M€ ou encore la Maison des femmes pour 1,1 M€.

Parmi les principales subventions obtenues ou à obtenir, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et les aides de l'État et, notamment, celles de la DRAC constituent les principaux leviers à mobiliser.

• **Une dette sécurisée mais impactée par la hausse des taux d'intérêt.**

Le financement de la politique d'investissement est assuré par 3 moyens :

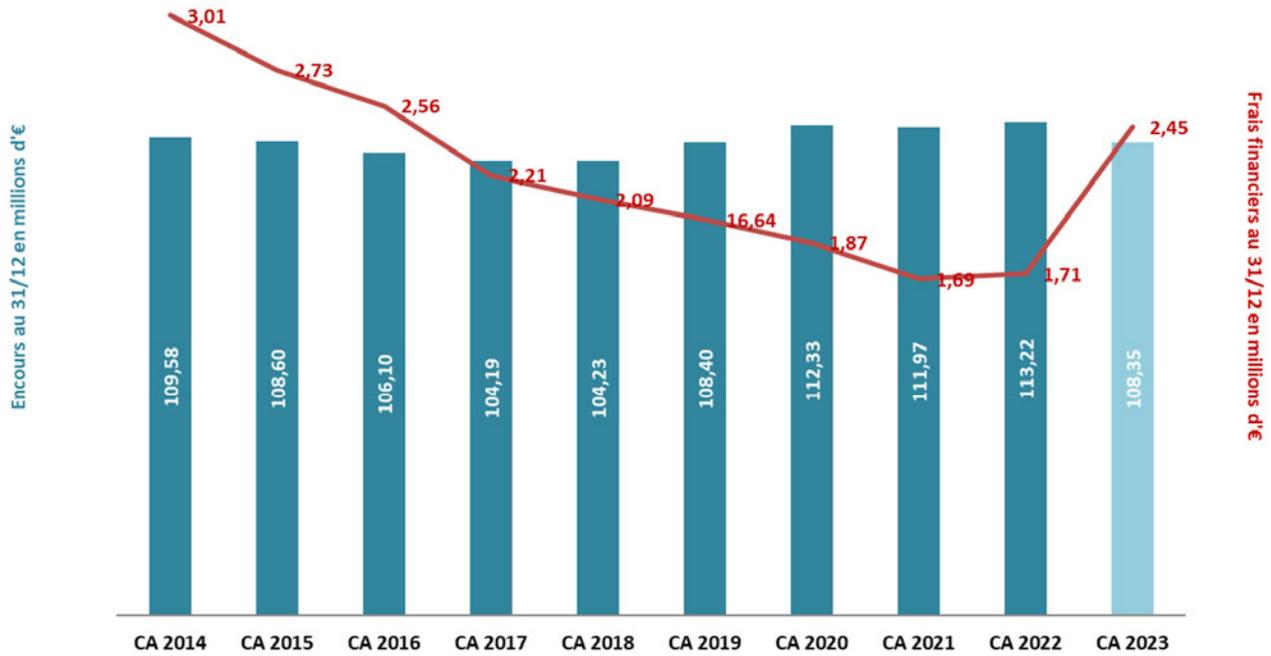
- L'autofinancement net (ou épargne nette) ;
- Les recettes d'équipement ;
- L'emprunt, lorsque l'autofinancement et les recettes d'équipement (ou « fonds propres ») ne permettent pas de couvrir l'intégralité des dépenses d'équipement.

Depuis le début du mandat, l'encours de dette a eu tendance à se stabiliser, car le montant des nouveaux emprunts mobilisés par la Ville était équivalent au montant du capital qu'elle remboursait.



Les frais financiers (principalement les intérêts à verser) sont restés corrélés à cette tendance baissière pendant une dizaine d'années, dans un contexte de taux d'intérêts faibles, voire très faibles. Le retournement de conjoncture sur ce plan depuis 2023 amène à un renchérissement qui risque de se poursuivre dans les prochains exercices, sur la part d'emprunts à taux variables du stock de dette existante et sur les taux (fixes ou variables) contractés sur de nouveaux emprunts.

Évolution de l'encours de la dette 2014-2023

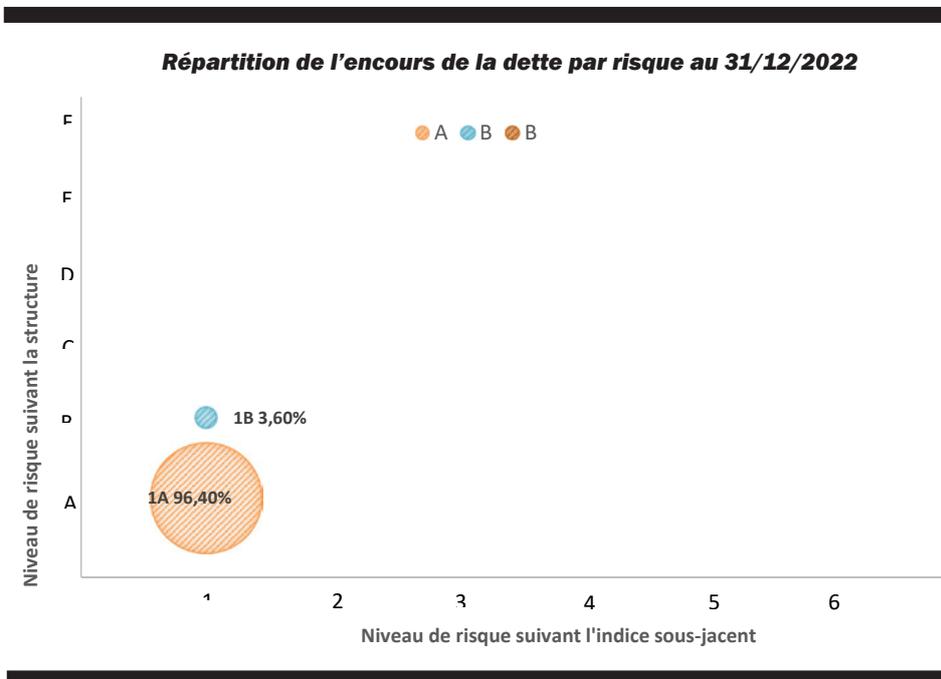


Évolution de la structure de l'encours de la dette au 31/12/2023



Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il est, par ailleurs, nécessaire de mettre en évidence la structure de l'encours. La part à taux fixe atteint 70,8 % de l'encours à la fin de l'exercice 2022. Consécutivement à la période de taux d'intérêts faibles, le recours aux taux fixes a donc été largement mobilisé par la Ville de Nancy, ce qui conduit à disposer de la structure de l'emprunt qui est présentée dans le graphique ci-contre.

Par ailleurs, la répartition de l'encours, par risque, fait apparaître une très forte sécurisation de la dette, dont plus de 96 % est référencé en catégorie 1A, ce qui constitue le meilleur score de la classification Gissler à laquelle la collectivité est astreinte.



Enfin, la répartition de l'encours par institutions financières fait apparaître que la dette bancaire de la Ville est détenue pour environ 2/3 par la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL; qui est une filiale de La Banque Postale).

Afin de sécuriser la couverture du besoin de financement, la diversification de l'encours et des modes de mobilisation de l'emprunt, et la recherche de nouveaux partenaires financiers sont au cœur de la stratégie de la collectivité. Ainsi, en cours d'exercice 2024, il est prévu que la Ville de Nancy adhère à l'Agence France Locale, une institution financière détenue par les collectivités.

3.4 LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES EN 2024

• **L'effet ciseaux confirmé en fonctionnement.**

Compte-tenu de l'ensemble des informations financières disponibles à ce stade, il a été projeté une évolution des recettes de fonctionnement de la Ville de Nancy, en tenant compte, principalement, des variables suivantes :

- +2 % d'inflation prévisionnelle sur les 2 prochains exercices, appliqués sur les produits de la fiscalité locale et les droits d'entrée, produits d'exploitation et du domaine ;
- Les autres variables sont considérées comme stables, faute d'informations disponibles permettant d'envisager des corrections de tendances à effectuer en prospective,

Il résulte, à ce stade de la prospective, que l'augmentation des recettes serait 1,3 M€ entre le BP 2024 et le BP 2028 (soit un recul de -2,1% en 2025 puis une progression moyenne annuelle de 1% sur la période) par rapport à 2024. Les autres recettes marqueraient le pas, en raison de la fin de la perception de certaines recettes ponctuelles (DGD en 2024 par exemple).

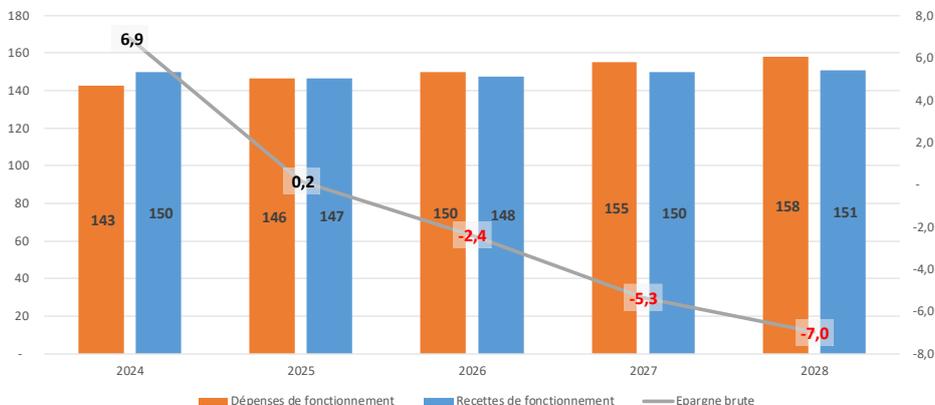
Au-delà d'une approche qui peut apparaître excessivement prudentielle, la conjonction d'un tassement de l'inflation et d'une très probable recherche de maîtrise de l'État de ces dotations et concours aux collectivités, dans une logique de redressement des comptes publics (avec le choix, a priori, de ne pas être coercitif sur les dépenses locales) ne permettent pas d'anticiper une progression plus avantageuse.



La trajectoire des dépenses de fonctionnement est fondée sur des hypothèses de prospective qui sont les suivantes :

- L'évolution de la masse salariale est fixée selon des modalités de progression prédéterminée jusqu'en 2026 (GVT, réglementation nationale, mesures locales en faveur du pouvoir d'achat, effets des politiques publiques etc.) puis uniquement d'un GVT de 2 % par an pour les exercices suivants (2027/2028) ;
- Une augmentation annuelle, à partir de 2025, de 2 % des dépenses de fluides et des charges de gestion courante ;
- Les frais financiers (intérêts et commissions d'emprunts) sont fixés en fonction de la prospective d'emprunt d'équilibre, calculé sur la base d'un taux de réalisation des dépenses d'équipement à financer estimé à 70 %.

Prospective d'évolution de la section de fonctionnement à l'horizon 2028



Considérant ces différentes hypothèses, les dépenses de fonctionnement devraient croître de 15,2 M€ entre 2024 et 2028, soit à un rythme moyen, sur la période, de 2,6 % par an.

Ainsi, alors que l'évolution des recettes est marquée par une relative stagnation à l'horizon 2028, les dépenses de fonctionnement s'accroissent inéluctablement à un rythme d'environ 2,6 % par an.

• Une trajectoire financière fortement dégradée.

Les ratios d'épargne, en valeur et en proportion, permettent de mesurer le solde de la section de fonctionnement :

- L'épargne brute constitue le solde de la section de fonctionnement ;
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du montant du capital d'emprunts à rembourser.

Le niveau d'épargne nette constitue un ratio stratégique, puisque c'est le montant que la collectivité peut mobiliser pour financer ses dépenses d'équipement, sans avoir à recourir à l'emprunt. L'épargne nette est aussi désignée, en conséquence, par le terme « autofinancement » net.

La trajectoire de l'épargne brute et de l'épargne nette, à ce stade de la préparation budgétaire met en évidence une dégradation structurelle des ratios d'épargne brute et nette :

- L'épargne brute se dégrade car le solde entre les dépenses et les recettes en section de fonctionnement

Trajectoire financière de la Ville	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
Dépenses de fonctionnement	142,8	146,4	150,1	155,4	158,0
Recettes de fonctionnement	149,7	146,5	147,7	150,1	151,0
Épargne brute	6,9	0,2	-2,4	-5,3	-7,0
Taux d'épargne brute	4,7%	0,1%	-1,6%	-3,6%	-4,7%
Remboursement du capital des emprunts	11,0	10,8	11,1	10,6	9,6
Épargne nette	-4,1	-10,7	-13,5	-15,9	-16,5
Taux d'épargne nette	-2,7%	-7,3%	-9,2%	-10,7%	-11,0%
Encours de la dette	108,3	110,6	120,5	127,9	139,4
Capacité de désendettement*	15,6 ans	-	-	-	-

* La capacité de désendettement étant un rapport sur l'épargne brute, son calcul n'a pas d'objet dès lors que celle-ci est négative.

se réduit progressivement sur la période ;

- La diminution de l'épargne nette suit celle de l'épargne brute, elle est projetée à -13,5 M€ en 2026, puisque le remboursement du capital de la dette ne décroît pas, l'emprunt étant projeté de manière à financer la politique d'investissement.

Dans ces conditions de prospective, la soutenabilité financière et budgétaire de la collectivité n'est plus assurée dès 2025.

• Les leviers possibles.

Sous l'effet combiné d'une inflation multiforme (coûts des prestations de service et travaux, soutien au pouvoir

d'achat des agents-es, maintien à un niveau élevé des dépenses de fluides, etc.) et du désengagement de l'État auprès des collectivités locales, dont les aides, ne s'inscrivent résolument pas dans la durée, la Ville de Nancy, comme les autres villes-centres des métropoles françaises, se trouve confrontée à des difficultés d'une ampleur considérable pour élaborer son budget primitif.

Plusieurs leviers peuvent être activés :

- **La recherche d'une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement**, dont l'impact ne peut être que

limité, dès lors que les charges de gestion n'en représentent que moins de 20 %, et que le taux de rigidité des charges atteint près de 55 %.

Par ailleurs, lors du BP2023, près de 15 % d'économies avaient déjà été prévues dans le fonctionnement global des services pour compenser la hausse des fluides sans impacter le niveau de service public. Il semble difficile d'aller au-delà en 2024 des efforts déjà demandés en 2023 sans que cela nuise aux politiques publiques mises en œuvre ou au soutien à nos partenaires.

- Le lissage dans le temps des opérations de GER dans les bâtiments communaux.

Les besoins de rénovation et d'entretien du patrimoine communal sont colossaux et représentent des investissements à opérer sur des dizaines d'année. Depuis 2020, le niveau d'investissement consacré au GER n'a cessé d'augmenter et constitue 1/3 des dépenses d'équipements en 2024. Ces dépenses, pour la plupart non subventionnables, supposent de pouvoir dégager des marges de manœuvre en fonctionnement.

- L'optimisation des co-financements avec nos principaux partenaires :

le Département, la Région, l'État et ses nombreux opérateurs et agences, ainsi que la recherche accrue de fonds européens ; Toutefois, les co-financements ne sont, en général, véritablement mobilisables que sur les projets de dépenses d'investissement à travers les subventions d'équipements (à l'exception de certaines recettes, telles que les subventions de la CAF sur la petite enfance, qui sont très normées). En d'autres termes, les co-

financements constituent un levier, surtout, pour l'investissement (par exemple, sur le projet de Musée Lorrain), alors que c'est d'abord et avant tout en fonctionnement qu'il est nécessaire de dégager des marges de manœuvre.

- La mobilisation du levier fiscal, en complément à ces premiers leviers, semble s'imposer, sauf à mettre un terme à des missions de services publics ou des politiques publiques qui sont essentielles aux habitants, à leur bien-être et à leur cadre de vie.

Ainsi, le recours au levier de l'augmentation des

taux de la fiscalité locale (c'est-à-dire la taxe foncière et, dans une moindre mesure, les taxes sur les résidences secondaires et les logements vacants) est aujourd'hui nécessaire pour assurer l'équilibre du budget et les engagements du mandat.

La réflexion a été engagée - et mise en œuvre - dès l'année dernière dans de nombreuses villes de France dans un contexte inflationniste similaire (Lyon, Bordeaux, Grenoble, Limoges, Metz, etc.).



Jardin du Palais Ducal

CONCLUSION

Première étape de l'exercice budgétaire 2024, ce rapport d'orientations vient mettre en lumière les contraintes inédites qui pèsent sur la Ville de Nancy au moment de la construction des équilibres budgétaires de l'année à venir.

L'objet d'un débat d'orientations budgétaires est bien de définir un cap, à la lumière d'un contexte législatif, économique et financier dégradé, mais aussi d'un projet de transformation de la ville qui prend vie aujourd'hui dans le quotidien des Nancéiennes et des Nancéiens, au service de la qualité de vie, des solidarités, d'une ville civique, citoyenne, attractive, qui ouvre le champ des possibles pour tous ses habitants et chacun de ces quartiers.

En amont de l'adoption du budget primitif, ce rapport trace ainsi plusieurs pistes visant à poursuivre la transformation engagée depuis le début de ce mandat, garantir la soutenabilité budgétaire et maintenir dans la durée un service public de qualité.



NANCY.FR

RÉDACTION
VILLE DE NANCY

CONCEPTION - MISE EN PAGE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION
MISSION RAYONNEMENT - PÔLE CRÉA RESSOURCES

MERCI À L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA
VILLE DE NANCY POUR AVOIR COLLABORÉ
À LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT